

RCS : LYON Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1994 B 01534 Numéro SIREN : 395 008 246 Nom ou dénomination : VISIATIV
--

Ce dépôt a été enregistré le 18/06/2020 sous le numéro de dépôt B2020/014735

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **DE LYON**

Date : 18/06/2020

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/014735**
n° de gestion : **1994B01534**
n° SIREN : **395 008 246 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 18/06/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

VISIATIV
26 Rue Benoît Bennier 69260 CHARBONNIERES-LES-BAINS

date de clôture : 31/12/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



*Cette
est exact*

Comptes statutaires établis pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

Bilan – Actif

VISIATIV		31/12/2019			31/12/2018
Bilan - Actif en euros	Notes	Montant	Amort. Prov.	Valeurs nettes comptables	Valeurs nettes comptables
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	3	443 995	-271 303	172 692	260 491
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	3	448 963	-202 569	246 394	75 126
Avances, acomptes immob. Incorporelles					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Matériel transport	3	1 242	-789	453	3 447
Matériel bureau	3	718 899	-434 664	284 235	347 834
Installations générales, agencements	3	1 944 483	-701 369	1 243 114	1 231 184
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations par mise en équivalence					
Autres participations	3	73 766 621	-20 422 055	53 344 565	57 353 767
Créances rattachées à participations					
Autres titres immobilisés	3	372 420		372 420	722 420
Prêts, dépôts et cautionnements	3	132 434		132 434	99 698
Autres immobilisations financières	3	3 979 904		3 979 904	2 840 889
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		81 808 960	-22 032 749	59 776 212	62 934 856
STOCKS ET EN-COURS					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances, acomptes versés/commandes	4	522 743		522 743	304 241
CREANCES					
Créances clients & cptes rattachés	4	20 381 489	-169 342	20 212 147	2 521 921
Autres créances	4	40 989 642	-4 161 220	36 828 423	24 960 695
Capital souscrit et appelé, non versé					
DIVERS					
Valeurs mobilières de placement	5				21 645
Disponibilités	5	1 791 893		1 791 893	2 207 243
COMPTES DE REGULARISATION					
Charges constatées d'avance	6	1 001 386		1 001 386	738 488
TOTAL ACTIF CIRCULANT		64 687 153	-4 330 563	60 356 591	30 754 234
Frais d'émission d'emprunt à étaler	7	655 538		655 538	800 549
Ecarts de conversion actif		747		747	748
TOTAL ACTIF		147 152 398	-26 363 311	120 789 087	94 490 386

Bilan – Passif

VISIATIV Bilan – Passif en euros		Notes	31/12/2019	31/12/2018
CAPITAUX PROPRES				
Capital social ou individuel	10		2 416 532	2 416 532
Primes d'émission, de fusion, d'apport	10		35 894 382	35 894 382
Réserves				
Réserve légale	10		241 085	241 085
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	10			
Report à nouveau			6 569 745	8 292 718
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	10		3 064 035	-1 722 973
Subventions d'investissements				
Provisions réglementées	11		263 750	140 255
TOTAL CAPITAUX PROPRES			48 449 529	45 261 998
AUTRES FONDS PROPRES				
Avances conditionnées	12		0	0
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES			0	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour risques	11		248 432	21 645
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS			248 432	21 645
DETTES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires	12		20 000 000	20 000 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12		29 089 635	21 258 159
Emprunts, dettes fin. divers	12		16 370 441	1 680 319
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			4 400	615 892
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13		1 504 046	1 191 865
Dettes fiscales et sociales	13		3 243 612	2 284 115
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	13		398 900	1 027 982
Autres dettes	13		598 494	309 542
COMPTES DE REGULARISATION				
Produits constatés d'avance	9		881 578	838 847
TOTAL DETTES			72 091 107	49 206 722
Ecarts de conversion passif			20	20
TOTAL PASSIF			120 789 087	94 490 386

Compte de résultat

VISIATIV		Notes	31/12/2019	31/12/2018
Compte de résultat en euros				
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises				11 940
Production vendue	15.1		15 716 778	16 339 913
CHIFFRE D'AFFAIRES NET			15 716 778	16 351 853
Production immobilisée	15.2		0	0
Subventions d'exploitation	15.2		0	0
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	15.2		158 334	745 267
Autres produits	15.2 / 15.3		3 539 850	1 625 964
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			19 414 962	18 723 084
CHARGES D'EXPLOITATION				
Autres achats et charges externes	15.4		9 794 031	9 269 836
Impôts, taxes et versements assimilés			391 930	581 689
Salaires et traitements	15.4 / 15.5		5 724 493	6 032 990
Charges sociales	15.4		2 450 315	2 643 044
DOTATIONS D'EXPLOITATION			0	0
Dotations aux amortissements sur immobilisations	3		482 876	425 170
Dotations aux amortissements sur charges d'exploitation à répartir	7		145 011	114 686
Dotations aux provisions sur actif circulant			10 320	8 998
Dotations aux provisions pour risques et charges	11		248 432	0
Autres charges			59 454	57 137
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			19 306 862	19 133 550
RESULTAT D'EXPLOITATION			108 100	(410 466)
Produits financiers	16		9 616 400	7 606 345
Charges financières	16		7 989 210	11 175 760
RESULTAT FINANCIER			1 627 190	(3 569 414)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			1 735 290	(3 979 881)
Produits exceptionnels	17		358 373	599 569
Charges exceptionnelles	17		951 544	798 783
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(593 171)	(199 214)
Impôts sur les bénéfices	22		(1 921 915)	(2 456 122)
BENEFICE OU PERTE DE L'EXERCICE			3 064 035	(1 722 973)

Annexe des comptes annuels

(Sauf indication contraire les montants mentionnés dans cette note annexe sont en euros)

Table des matières

Note 1 : Présentation de l'activité et des événements majeurs	7
1.1 Information relative à la Société et à son activité.....	7
1.2 Evénements marquants de l'exercice 2019	8
1.3 Evénements postérieurs à la clôture 2019.....	8
Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables.....	9
2.1 Principe d'établissement des comptes	9
2.2 Immobilisations incorporelles	9
2.3 Immobilisations corporelles	9
2.4 Immobilisations financières	10
2.5 Créances	10
2.6 Disponibilités et équivalents de trésorerie.....	10
2.7 Opérations en devises étrangères.....	10
2.8 Provisions pour risques et charges	11
2.9 Indemnités de départs à la retraite.....	11
2.10 Contrat de liquidité	11
2.11 Subventions publiques à recevoir	11
2.12 Emprunts.....	12
2.13 Chiffres d'affaires	12
2.14 Frais de logiciels R&D.....	12
2.15 Distinction Résultat courant et Résultat exceptionnel.....	13
Note 3 : Immobilisations incorporelles, corporelles et financières.....	13
Note 4 : Créances	16
4.1 Créances clients	16
4.2 Détails des créances et ventilation par échéance.....	16
Note 5 : Valeurs mobilières de placement et trésorerie.....	18
5.1 Détails des valeurs mobilières de placement et trésorerie.....	18

5.2 Contrat de couverture – garantie de taux plafond.....	19
Note 6 : Charges constatées d'avance	19
Note 7 : Charges à étaler	19
Note 8 : Produits à recevoir.....	20
Note 9 : Produits constatés d'avance	20
Note 10 : Capitaux propres.....	21
<i>Note 10.1 Variations des capitaux propres.....</i>	<i>21</i>
<i>Note 10.2 Composition du capital social et détail par catégories d'actions.....</i>	<i>21</i>
<i>Note 10.3 Distribution de dividendes.....</i>	<i>22</i>
Note 11 : Provisions	22
<i>Note 11.1 Provisions pour risques et charges.....</i>	<i>22</i>
<i>Note 11.2 Provisions pour dépréciations.....</i>	<i>22</i>
<i>Note 11.3 Provisions réglementées.....</i>	<i>22</i>
Note 12 : Dettes financières	23
<i>Note 12.1 Restructuration de la dette financière.....</i>	<i>23</i>
<i>Note 12.2 Emprunt obligataire</i>	<i>25</i>
<i>Note 12.3 Dettes financières.....</i>	<i>25</i>
<i>Note 12.4 Dettes diverses.....</i>	<i>26</i>
Note 13 : Echéances des dettes d'exploitation à la clôture	26
Note 14 : Détail des charges à payer	26
Note 15 : Résultat d'exploitation.....	27
<i>Note 15.1 Chiffre d'affaires</i>	<i>27</i>
<i>Note 15.2 Autres produits d'exploitation.....</i>	<i>28</i>
<i>Note 15.3 Crédit d'impôt recherche.....</i>	<i>28</i>
<i>Note 15.4 Charges d'exploitation.....</i>	<i>29</i>
Note 16 : Produits et charges financiers.....	30
Note 17 : Produits et charges exceptionnels.....	30
Note 18 : Parties liées	31
Note 19 : Effectifs.....	32
Note 20 : Engagements donnés	32
<i>Note 20.1 Indemnité de départ à la retraite</i>	<i>32</i>
<i>Note 20.2 Avals et cautions.....</i>	<i>33</i>

<i>Note 20.3 Dettes garanties par des sûretés réelles.....</i>	<i>34</i>
<i>Note 20.4 Engagement de versement d'un complément de prix sur l'acquisition de titres de participation INNOVA SYSTEMS.....</i>	<i>34</i>
<i>Note 20.5 Engagement de versement d'un complément de prix sur l'acquisition de titres de participation DIMENSIONS GROUP BV.....</i>	<i>34</i>
<i>Note 20.6 Covenants bancaires</i>	<i>34</i>
<i>Note 20.7 Baux commerciaux</i>	<i>35</i>
<i>Note 20.8 Engagements au titre des contrats de location.....</i>	<i>36</i>
<i>Note 20.9 Engagement de rachat des actionnaires minoritaires.....</i>	<i>36</i>
Note 21 : Engagements reçus.....	38
<i>Note 21.1 Abandons de créances accordés.....</i>	<i>38</i>
<i>Note 21.2 Garanties d'actifs et de passifs.....</i>	<i>39</i>
<i>Note 21.3 Engagement de vente des actionnaires minoritaires.....</i>	<i>41</i>
Note 22 : Intégration fiscale	42
Note 23 : Tableau des filiales et participations	43
Note 24 : Honoraires des commissaires aux comptes.....	43

Note 1 : Présentation de l'activité et des évènements majeurs

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes annuels faisant partie intégrante des états financiers de synthèse présentés pour les exercices clos le 31 décembre 2019 et 31 décembre 2018. Chacun de ces exercices a une durée de douze mois couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les états financiers historiques pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été approuvés par l'assemblée générale tenue le 23 mai 2019. Les comptes clos le 31 décembre 2019 ont été arrêtés le 13 mars 2020 par le conseil d'administration.

Les états financiers sont présentés en euros sauf indication contraire. Des arrondis sont faits pour le calcul de certaines données financières et autres informations contenues dans ces comptes. En conséquence, les chiffres indiqués sous forme de totaux dans certains tableaux peuvent ne pas être la somme exacte des chiffres qui les précèdent.

1.1 Information relative à la Société et à son activité

Créée en mai 1994, la société VISIATIV a une activité de société holding avec la refacturation de prestations de services au profit de ses filiales.

Ses revenus sont principalement constitués :

- Des redevances de marques qu'elle facture à ses filiales,
- Des prestations de direction générale facturées aux sociétés du groupe,
- De la refacturation de toutes les dépenses communes prises en charge par la société pour le compte de ces mêmes filiales.

Adresse du siège social :

26 rue Benoit Bennier 69260 CHARBONNIERES

Numéro du Registre du Commerce et des Sociétés : 395 008 246

La société VISIATIV est ci-après dénommée la « Société ».

Introduction en Bourse sur le marché Alternext de Euronext Paris

Le Groupe VISIATIV s'est introduit sur le marché Alternext de Paris le 28 mai 2014 suite à la décision du conseil d'administration, réuni le 22 mai 2014, concernant la mise en œuvre intégrale de la clause d'extension et a constaté l'exercice intégral de l'option de surallocation.

1.2 Evénements marquants de l'exercice 2019

Evolution des participations sur l'exercice 2019

- Augmentation en mars 2019 du pourcentage de détention dans le capital de STRATEGEEEX, passant de 19,05 % à 33,33 % ; puis diminution du pourcentage de détention de cette même société par voie de cession d'une partie des titres, passant ainsi de 33,33 % à 20,33 %.
- Augmentation du pourcentage de détention dans le capital de VISIATIV HOSTING par voie de rachat d'actions entre les mois de juillet et décembre 2019, passant de 76 % à 100 %.
- Augmentation du pourcentage de détention dans le capital de LINKSOFT par voie de rachat d'actions en mai 2019, passant de 28,89 % à 53,89 %.
- Augmentation du pourcentage de détention dans le capital de TALENT 4 par voie de rachat d'actions en Décembre 2019, passant de 42,31 % à 100 %.
- Diminution du pourcentage de détention dans le capital de VISIATIV CONSEILS par voie de cession d'actions entre les mois de mars et avril 2019, passant de 60,05 % à 56,60 %.

Autres événements marquants de l'exercice 2019

Obtention d'un emprunt auprès de BPI FRANCE pour un montant de 2,375 M€, à échéance au 31 mars 2024, souscrit dans le cadre du renforcement de la structure financière du groupe.

Obtention d'un emprunt auprès de la SOCIETE GENERALE pour un montant de 3 M€, à échéance au 31 mars 2025, souscrit dans le cadre du renforcement de la structure financière du groupe.

1.3 Evénements postérieurs à la clôture 2019

Le 8 janvier 2020, VISIATIV SA a présenté ses nouvelles ambitions de développement, matérialisées à travers son nouveau plan stratégique CATALYST 2023. Après AUDEO 2017, achevé avec succès en 2016 avec un an d'avance, puis NEXT 100, dont les objectifs à 2020 ont été atteints fin 2019, CATALYST 2023 vise à affirmer Visiativ en tant que partenaire stratégique des dirigeants pour accélérer l'innovation et la transformation de leurs entreprises. CATALYST 2023 se matérialise à travers 5 évolutions prioritaires pour Visiativ : une nouvelle organisation autour d'une plateforme de compétences, une gouvernance renouvelée et renforcée, une performance financière réaffirmée, la mise en œuvre d'une stratégie innovante des ressources humaines, et des engagements encore plus forts en matière de responsabilité sociétale.

Le 30 janvier 2020, VISIATIV SA renforce sa gouvernance et annonce la nomination de Bertrand SICOT au poste de Directeur Général Délégué, et membre du Comité Exécutif (COMEX), de VISIATIV SA. Bertrand SICOT apporte trente années d'expérience en ventes & marketing de solutions logicielles pour l'industrie autant sur le plan national, européen que mondial. Simultanément, Christian DONZEL a arrêté ses mandats de Directeur Général Délégué mais reste administrateur du groupe.

Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables

2.1 Principe d'établissement des comptes

Les comptes de la société VISIATIV ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce (articles L123-12 à L123-28) et les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels (règlement ANC 2014-03 du 05/06/2014 modifié par le règlement 2015-06 du 23 novembre 2015, par le règlement ANC 2016-07 du 04/11/2016 et modifié par le règlement ANC2017-01 du 04/11/2016).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Pour une meilleure compréhension des comptes présentés, les principaux modes et méthodes d'évaluation retenus sont précisés ci-après, notamment lorsque :

- Un choix est offert par la législation,
- Une exception prévue par les textes est utilisée,
- L'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle,
- Il est dérogé aux prescriptions comptables.

2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées de licences, marques et logiciels.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Elles sont amorties linéairement sur la durée de leur utilisation par la société, soit :

Éléments	Durées d'amortissement
Marques	Non amortissable
Logiciels	1 à 3 ans

2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production par l'entreprise.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

Éléments	Durées d'amortissement
Installations générales, agencements, aménagements	4 à 10 ans – Linéaire
Matériel de bureau et informatique	2 à 8 ans – Linéaire
Matériel de transport	1 à 5 ans - Linéaire
Mobilier	3 à 8 ans – Linéaire

2.4 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées essentiellement des titres de participation détenus par la société et de dépôts de garantie versés dans le cadre de contrats de location simple des locaux français.

La valeur bilancielle des titres de participation fait l'objet chaque année d'une comparaison avec leur valeur d'inventaire. Si cette dernière est inférieure au coût historique, une provision pour dépréciation est constituée.

La valeur d'inventaire des titres de participation est déterminée sur la base des capitaux propres de la filiale, des perspectives de croissance, des plus-values latentes, et prend en considération l'environnement économique.

Les frais d'acquisition des titres de participation sont inclus dans le coût d'acquisition des titres et font l'objet d'un amortissement fiscal dérogatoire sur cinq ans à compter de la date d'acquisition des titres.

2.5 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées au cas par cas par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

2.6 Disponibilités et équivalents de trésorerie

La trésorerie est constituée essentiellement des avoirs disponibles sur des comptes bancaires libellés en euros.

2.7 Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est inscrite au bilan dans les postes « Ecart de conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion - actifs font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

2.8 Provisions pour risques et charges

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N°2000-06, sont destinées à couvrir les obligations de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elles provoqueront une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.9 Indemnités de départs à la retraite

Les montants des paiements futurs correspondant aux indemnités de départs à la retraite sont évalués selon une méthode actuarielle, en prenant des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, la mortalité, puis ces évaluations sont ramenées à leur valeur actuelle. Ces engagements ne font pas l'objet de provisions mais figurent dans les engagements hors bilan (cf. note 20.1).

2.10 Contrat de liquidité

A partir du 28 mai 2014 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, VISIATIV a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité d'une valeur de 200 000 euros conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par la décision AMF du 21 mars 2011 à la société de Bourse Gilbert Dupont.

A compter du 25 septembre 2017, en accord avec l'intermédiaire, le contrat de liquidité a été porté à une valeur de 300 000 euros.

Les acquisitions d'actions propres sont comptabilisées à l'actif du bilan, dans les autres immobilisations financières. Les pertes et profits liés aux achats et ventes d'actions propres sont comptabilisés dans le résultat financier.

Au 31 décembre 2019, le nombre d'actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité est de 4 546 actions pour une valeur de 107 K€.

Les pertes et profits sur la période se sont élevés à + 26 K€. Le solde espèces du contrat de liquidité s'élève à 67 K€.

2.11 Subventions publiques à recevoir

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

2.12 Emprunts

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. A compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2016, les frais d'émission d'emprunts sont répartis sur la durée de l'emprunt.

Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

2.13 Chiffres d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué essentiellement des prestations de directions facturées aux filiales de la société et de la refacturation des dépenses prises en charge par la société pour le compte de ces mêmes filiales. La reconnaissance du revenu est réalisée sur l'exercice au cours duquel la prestation est exécutée.

Le schéma de refacturation aux filiales a été affiné sur l'exercice notamment au niveau des facturations des Management fees et des redevances de marques.

2.14 Frais de logiciels R&D

Les frais de logiciels prennent en considération les coûts de production liés aux projets de développement internes de logiciels (coûts salariaux et coûts externes de sous-traitance).

La société VISIATIV immobilise ces frais de R&D dans la mesure où :

- la faisabilité technique des projets est avérée,
- l'entreprise a l'intention d'achever les projets immobilisés, de les utiliser, et/ou de les vendre,
- l'entreprise a la capacité d'utiliser ou de vendre les projets,
- l'entreprise dispose des ressources appropriées pour achever les projets,
- l'immobilisation incorporelle créée générera des avantages économiques futurs,
- le coût de chaque projet peut être évalué de façon fiable.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la société n'a pas engagé de dépenses susceptibles d'être immobilisées au titre des frais de développement.

A la fin de chaque exercice, la société vérifie, pour les frais de développement antérieurement immobilisés, que les conditions d'activation sont toujours respectées.

Ces dépenses sont amorties sur une durée de cinq ans à compter de la date de mise en service du logiciel développé.

2.15 Distinction Résultat courant et Résultat exceptionnel

Le résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments inhabituels des activités ordinaires ont été portés en résultat exceptionnel. Le détail des éléments exceptionnels apparaît en note 17 de l'annexe aux comptes annuels.

Les cessions de titres de participation sont comptabilisées dans le résultat exceptionnel, conformément aux dispositions du Plan Comptable Général.

Les abandons de comptes courants consentis aux filiales, lorsqu'il en existe, sont comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

Note 3 : Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Les immobilisations et leurs variations se décomposent comme suit :

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS (Montants en euros)	31/12/2018	Acquisitions	Cessions	31/12/2019
Frais d'établissement et de développement				0
Autres postes d'immobilisations incorporelles	679 107	213 851		892 958
Total immobilisations incorporelles	679 107	213 851	0	892 958
Installations techniques, matériel et outillages industriels	0			0
Installations générales, agencements, aménagements	1 708 261	236 221		1 944 482
Matériel de transport	21 218	703	20 679	1 242
Matériel de bureau, informatique, mobilier	660 417	60 908	2 426	718 899
Immobilisations corporelles en cours	0			0
Total immobilisations corporelles	2 389 896	297 832	23 105	2 664 624
Autres participations	73 686 919	942 144	862 443	73 766 621
Autres titres immobilisés	722 420	2 500	352 500	372 420
Prêts, dépôts et cautionnements	955 203	358 763	218 383	1 095 583
Autres immobilisations financières	2 972 083	87 634	42 962	3 016 755
Total immobilisations financières	78 336 625	1 391 041	1 476 288	78 251 379
TOTAL	81 405 628	1 902 724	1 499 393	81 808 960

L'augmentation du poste « Autres participations » est liée principalement aux acquisitions des titres de sociétés VISIATIV HOSTING et STRATEGEEEX, qui représentent à elles-seule 99 % du coût total des acquisitions réalisées au cours du présent exercice.

La diminution du poste « Autres participations » est liée aux événements suivants, constatés au cours de l'exercice :

Cessions de titres	31/12/2019
Titres VISIATIV CONSEILS	200 K€
Titres STRATEGEEEX	332 K€
TOTAL	532 K€

Ajustement des valeurs d'entrée des titres (modification complément de prix)	31/12/2019
Titres DIMENSION GROUP BV	331 K€
TOTAL	331 K€

TOTAL des diminutions du poste "Autres participations"	862 K€
---	---------------

Les immobilisations financières à la clôture sont principalement composées des titres consolidés (65 537 K€), d'autres titres immobilisés (263 K€), d'emprunts obligataires (110 K€), des dépôts et cautionnements (896 K€), des prêts sans intérêts relatifs aux versements faits auprès des organismes collecteurs de l'obligation de construction (132 K€) et d'actions propres (3 017 K€).

Le solde en espèces restant issu du contrat de liquidité s'élève à 67 K€ au 31 décembre 2019.

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS (Montants en euros)	31/12/2018	Dotations	Reprises	31/12/2019	Valeurs nettes 31/12/2019
Frais d'établissement et de développement	0			0	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles	343 490	130 382		473 872	419 086
Total immobilisations incorporelles	343 490	130 382	0	473 872	419 086
Installations techniques, matériel et outillages industriels	0			0	0
Installations générales, agencements, aménagements	477 077	224 292		701 369	1 243 113
Matériel de transport	17 771	3 696	20 679	789	453
Matériel de bureau, informatique, mobilier	312 583	124 506	2 426	434 664	284 235
Immobilisations corporelles en cours	0			0	0
Total immobilisations corporelles	807 431	352 494	23 105	1 136 822	1 527 802
Autres participations	16 333 152	4 270 406	181 503	20 422 055	53 344 565
Autres titres immobilisés	0			0	372 420
Prêts, dépôts et cautionnements	0			0	1 095 583
Autres immobilisations financières	986 698		986 698	0	3 016 755
Total immobilisations financières	17 319 850	4 270 406	1 168 201	20 422 055	57 829 323
TOTAL	18 470 771	4 753 282	1 191 306	22 032 749	59 776 212

Détail des provisions des autres participations

PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES DE PARTICIPATION (montants en euros)	31/12/2019			
	Montant début exercice	Dotations	Reprises	Montant fin exercice
Titres VISIATIV SOFTWARE	10 584 055	4 107 003		14 691 058
Titres VISIATIV SOLUTIONS	2 150 000			2 150 000
Titres VISIATIV AFRICA	1 083 872			1 083 872
Titres KALISTA	258 143			258 143
Titres AIMCP	434 145			434 145
Titres SPREADING APPS	969 701			969 701
Titres NUMVISION	453 237			453 237
Titres STRATEGEEEX	400 000		181 503	218 497
Titres VISIATIV SUISSE		83 403		83 403
Titres SILAB		80 000		80 000
TOTAL	16 333 153	4 270 406	181 503	20 422 055

Autres Obligations Convertibles

- **Emprunt obligataire STRATEGEEEX**

La société a souscrit 350 000 obligations convertibles d'une valeur nominale de 1 euros chacune, émises par la société STRATEGEEEX en date du 27 décembre 2013.

Ces obligations pouvaient être converties jusqu'au 27 décembre 2019. Elles bénéficiaient pendant toute la durée de leur existence d'un taux d'intérêt annuel égal à 6 %. Les obligations non converties bénéficiaient d'un intérêt annuel complémentaire à l'intérêt annuel, de 5% l'an à compter de leur souscription, capitalisé annuellement, en vue de porter le taux global de rendement actuariel des obligations convertibles à 11 % l'an.

150 000 de ces obligations ont été converties en actions 31 765 actions de 1 euro de valeur nominale en date du 15 mars 2019.

200 000 de ces obligations ont fait l'objet d'une demande de remboursement, assortie immédiatement d'un abandon de créance.

- **Emprunt obligataire LINKSOFT (2015)**

La société a souscrit 1 250 obligations convertibles d'une valeur nominale de 40 euros chacune, émises par la société LINKSOFT en date du 19 janvier 2015.

Ces obligations pourront être converties jusqu'au 19 janvier 2020. Elles bénéficieront pendant toute la durée de leur existence d'un taux d'intérêt annuel égal à 5 %. Les obligations non converties bénéficieront d'un intérêt annuel complémentaire à l'intérêt annuel, de 6% l'an à compter de leur souscription, capitalisé annuellement, en vue de porter le taux global de rendement actuariel des obligations convertibles à 11 % l'an.

La société VISIATIV n'a pas converti ses obligations à l'échéance.

- **Emprunt obligataire LINKSOFT (2017)**

La société a racheté auprès du prêteur initial, le 10 janvier 2017, 1 500 obligations convertibles d'une valeur nominale de 40 euros chacune, émises par la société LINKSOFT en date du 19 janvier 2015.

Ces obligations pourront être converties jusqu'au 19 janvier 2020. Elles bénéficieront pendant toute la durée de leur existence d'un taux d'intérêt annuel égal à 5 %. Les obligations non converties bénéficieront d'un intérêt annuel complémentaire à l'intérêt annuel, de 6% l'an à compter de leur souscription, capitalisé annuellement, en vue de porter le taux global de rendement actuariel des obligations convertibles à 11 % l'an.

La société VISIATIV n'a pas converti ses obligations à l'échéance.

Note 4 : Créances

4.1 Créances clients

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (Montants en euros)	31/12/2019	31/12/2018
Clients et comptes rattachés	20 381 489	2 687 324
Dépréciation des clients et comptes rattachés	169 342	165 403
Total net des clients et comptes rattachés	20 212 147	2 521 921

4.2 Détails des créances et ventilation par échéance

Les tableaux ci-après détaillent les composantes des postes « Créances » au 31 décembre 2019.

Les créances clients à plus d'un an correspondent aux clients douteux ou litigieux.

ETATS DES CREANCES (Montants en euros)	31/12/2019		
	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Prêts	132 434		132 434
Autres immobilisations financières	3 979 904		3 979 904
Total de l'actif immobilisé	4 112 338	0	4 112 338
De l'actif circulant			
Créances clients	20 381 489	20 179 634	201 855
Personnel et comptes rattachés	33 520	33 520	
Etat - Crédit Impôt	5 816 290	1 157 587	4 658 703
Taxe sur la valeur ajoutée	512 842	512 842	
Divers	9 516	9 516	
Groupe et associés	34 616 392	34 174 933	441 459
Débiteurs divers	1 083	1 083	
Total de l'actif circulant	61 371 131	56 069 115	5 302 017
Charges constatées d'avance	1 001 386	1 001 386	0
Charges à répartir sur plusieurs exercices	655 538	145 011	510 526
Total général	67 140 393	57 215 512	9 924 881

Crédits d'impôt

Le poste « Total de l'actif circulant » inclut une créance de Crédit d'Impôt d'un montant de 5 816 290 € qui se décompose comme suit :

Année de la créance	Crédit d'Impôt Recherche (CIR)	Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)	Réduction d'Impôt Mécénat	Total des crédits d'impôts
2015	481 243	275 999		757 242
2016	1 017 292	400 345		1 417 637
2017	1 090 716	564 416		1 655 132
2018	841 057	502 836	8 730	1 352 623
2019	596 756		36 900	633 656
TOTAL	4 027 064	1 743 596	45 630	5 816 290

En l'absence de résultat imposable, la créance sur l'Etat relative aux crédits d'impôts est imputable sur l'impôt sur les sociétés ou remboursable au bout de 3 ans, les réductions d'impôt sont imputables sur l'impôt sur les sociétés des cinq exercices suivant leur constatation.

Comptes courants

COMPTES COURANTS	Créance au 31/12/2019	Provision pour dépréciation au 31/12/2018	Dotation	Reprise	Provision pour dépréciation au 31/12/2019	Créance nette
LINKSOFT	922 750					922 750
RESEAU HUMAIN	35 000					35 000
TIMELAB	474 722					474 722
VISIATIV SOLUTIONS	0	1 764 331		1 764 331		0
VISIATIV HOSTING	245 000					245 000
AIM CP	1 158 000	1 198 000		40 000	1 158 000	0
VISIATIV CONSEIL	10 662 488					10 662 488
VISIATIV SOFTWARE	14 823 057					14 823 057
VALLA	1 533 287		1 533 287		1 533 287	0
VISIATIV 3D PRINTING	1 402 769					1 402 769
ABGI GROUP	720 000					720 000
SPREADING APPS	101 500					101 500
NUMVISION	689 685	453 692	235 993		689 685	0
AUDROS	50 000					50 000
TALENT 4	300 000		300 000		300 000	0
VISIATIV AFRICA	441 459	191 459	250 000		441 459	0
VISIATIV SUISSE	312 230					312 230
VISIATIV MAROC	320 038					320 038
INTERETS COURUS	424 407		38 788		38 788	385 620
TOTAL	34 616 392	3 607 482	2 358 069	1 804 331	4 161 220	30 455 173

Note 5 : Valeurs mobilières de placement et trésorerie

5.1 Détails des valeurs mobilières de placement et trésorerie

Le tableau ci-dessous présente le détail des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie nette :

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET TRESORERIE NETTE (Montants en euros)	31/12/2019		31/12/2018	
	Valeur d'usage	Valeur vénale	Valeur comptable	Valeur vénale
SICAV Monétaire				
Actions propres			21 645	20 592
Comptes à terme				
Comptes bancaires et caisse	1 715 060		2 105 518	
Instruments financiers de couverture	76 833		101 725	
Concours bancaires courants	(12 220)		(11 807)	
TOTAL	1 779 672		2 217 081	

5.2 Contrat de couverture – garantie de taux plafond

En application de l'article 16.3.2 du contrat de crédit du 14 décembre 2016 conclu entre :

- VISIATIV, VISIATIV HOSTING et VISIATIV SOFTWARE FOR SMART BUILDINGS d'une part, et
- SOCIETE GENERALE, CREDIT LYONNAIS, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE-EST, CIC LYONNAISE DE BANQUE et CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE RHONE ALPES d'autre part,

La Groupe VISIATIV a conclu avec les prêteurs, des contrats de couverture de taux d'intérêt, couvrant à tout moment, pendant une durée minimum de quatre ans, un montant notionnel au moins égal à cinquante pour cent (50 %) de l'Encours Global Prêt de Refinancement, et un montant notionnel au moins égal à cinquante pour cent (50 %) du montant total en principal des Tirages Capex effectués au cours de la période d'utilisation.

Les contrats de couverture sont résumés comme suit :

Dettes couvertes	Montant total de la dette au 31/12/2019 (en €)	Garantie de taux plafond	Société couverte	Date de début de la couverture	Date de fin de la couverture	Montant de la dette couverte (en €)	Pourcentage de la dette couverte	Prêteur couvrant la dette			
								SOCIETE GENERALE	LCL	CIC	CAISSE D'EPARGNE
Prêt de Refinancement	3 542 857	0,50%	VISIATIV	14/06/2017	14/03/2022	3 350 000	100%			2 150 000	1 200 000
			VSSB	14/06/2017	14/03/2022	1 200 000	100%		1 200 000		
			VISIATIV HOSTING	14/06/2017	14/03/2022	1 650 000	100%	1 650 000			
Total prêt de Refinancement	3 542 857					6 200 000	100%	1 650 000	1 200 000	2 150 000	1 200 000
Capex Linéaire	8 059 400	0,50%	VISIATIV	14/06/2017	14/03/2022	3 200 000	40%		3 200 000		
Capex Infine	10 500 000	1,00%	VISIATIV	14/06/2017	14/12/2023	3 200 000	30%	3 200 000			
Total des tirages Capex	18 559 400					6 400 000	34%	3 200 000	3 200 000	0	0

Note 6 : Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires relatives à des biens ou des services dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement et dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur, et s'élèvent à 1 001 386 euros.

Note 7 : Charges à étaler

La société a opté pour l'étalement des frais d'émission des emprunts.

Ces frais sont étalés sur la durée des emprunts correspondants.

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2019 la société n'a pas constaté de nouvelle charge à étaler.

Le traitement comptable consiste à comptabiliser un transfert de charge pour l'intégralité des frais à étaler et de constater chaque année une dotation aux amortissements sur charges d'exploitation à répartir.

Au titre de l'exercice au cours duquel les frais sont engagés, la dotation est proratisée à partir de la date de souscription des emprunts.

Au 31/12/2019, le montant de la dotation pour charges à étaler s'élève à 145 011 euros.

Au 31/12/2019, le montant de la charge restant à étaler s'élève à :

	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025	Total
Dotation annuelle (en euros)	145 011	145 011	145 011	143 030	61 979	15 495	655 538

Note 8 : Produits à recevoir

Produits à recevoir sur cils et comptes rattachés	31/12/2019
Factures à établir VSE	835 322
Factures à établir visiativ software	288 523
Factures à établir visiativ solutions	653 359
Factures à établir ABGI Group	535 908
Factures à établir AIM CP	46 961
Factures à établir visiativ conseil	71 885
Factures à établir spreading apps	38 706
Factures à établir audros	77 776
Factures à établir dimensions group bn	133 746
Factures à établir kalista	27 360
Factures à établir vssb	96 269
Factures à établir suisse	15 395
Factures à établir solo solutions	78 079
Factures à établir visiativ hosting	154 933
Factures à établir visiativ africa	17 377
Factures à établir numvision	8 536
Factures à établir visiativ 3d printing	60 916
Factures à établir innova systems	63 709
Factures à établir clients hors groupe	42 246
TOTAL	3 247 005

Produits à recevoir sur autres créances	31/12/2019
Intérêts des comptes courants à recevoir	424 407
Etat - produits à recevoir	9 516
TOTAL	433 923

Note 9 : Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de prestations ordinaires relatives à des biens ou des services dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement et dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur, et s'élèvent à 881 578 euros.

Note 10 : Capitaux propres

Note 10.1 Variations des capitaux propres

La variation des capitaux propres sur l'exercice 2019 s'analyse comme suit :

Variation des capitaux propres	Capital						
Montant en euros	Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission	Réserves	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Capitaux propres
Au 31 décembre 2018	4 027 553	2 416 532	35 894 382	8 533 802	(1 722 972)	140 255	45 261 999
Affectation du résultat 2018				(1 722 972)	1 722 972		0
Résultat net 2019					3 064 035		3 064 035
Emission d'actions							0
Amortissement dérogatoire						123 495	123 495
Au 31 décembre 2019	4 027 553	2 416 532	35 894 382	6 810 830	3 064 035	263 750	48 449 529

Note 10.2 Composition du capital social et détail par catégories d'actions

Le capital social est fixé à la somme de 2 416 532 €. Il est divisé en 4 027 553 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,60 €.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	31/12/2019	31/12/2018
Capital (en euros)	2 416 532	2 416 532
Nombre d'actions	4 027 553	4 027 553
Valeur nominale (en euros)	0,60	0,60

Actions de préférences ADP2012-1

L'assemblée Générale Mixte du 26 janvier 2018 a décidé de la conversion des 450 660 actions de préférence de catégorie « ADP 2012 » en actions ordinaires.

Les avantages particuliers attachés aux actions de préférence ADP2012 étaient :

- Droit à un dividende prioritaire, pour l'exercice clos après le 1er janvier 2018 et pour chacun des exercices suivants.

Note 10.3 Distribution de dividendes

La société n'a procédé à aucune distribution de dividendes sur l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Note 11 : Provisions

Note 11.1 Provisions pour risques et charges

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (montant en euros)	31/12/2019			
	Montant début exercice	Dotations	Reprises	Montant fin exercice
Provision Prudhommes		2 400		2 400
Provision pour attribution d'actions gratuites	21 645		21 645	0
Provision pour départ de salariés		246 032		246 032
TOTAL	21 645	248 432	21 645	248 432

Note 11.2 Provisions pour dépréciations

PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS (montant en euros)	31/12/2019			
	Montant début exercice	Dotations	Reprises	Montant fin exercice
Provisions sur comptes clients	165 403	10 320	6 380	169 342
Provisions sur comptes financiers	3 607 482	2 358 069	1 804 331	4 161 220
TOTAL	3 772 885	2 368 388	1 810 711	4 330 561

Note 11.3 Provisions réglementées

PROVISIONS REGLEMENTEES (montant en euros)	31/12/2019			
	Montant début exercice	Dotations	Reprises	Montant fin exercice
Amortissements dérogatoires	140 255	123 496	0	263 750
TOTAL	140 255	123 496	0	263 750

Note 12 : Dettes financières

Note 12.1 Restructuration de la dette financière

La société VISIATIV a conclu un contrat de prêt avec l'ensemble des établissements bancaires suivants, réunis dans le cadre d'un contrat de syndication bancaire :

- Caisse d'Epargne et de Prévoyance Rhône Alpes,
- Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est,
- CIC Lyonnaise de Banque,
- Crédit Lyonnais,
- Société Générale.

Les Prêteurs ont consenti, selon les termes et conditions du contrat de crédits conclu en date du 14 décembre 2016, modifié par avenant n° 1 en date du 3 mai 2018 :

- Au profit des sociétés VISIATIV, VSSB et VISIATIV HOSTING, un prêt d'un montant total en principal de six millions deux cent mille euros (6.200.000 EUR), dont 3 350 000 euros au profit de VISIATIV, ayant pour objet le refinancement intégral de l'endettement de ces sociétés ;
- Au profit de la société VISIATIV, une ouverture de crédit (dite CAPEX 1) d'un montant maximum en principal de seize millions d'euros (16.000.000 EUR) ayant pour objet le financement ou le refinancement partiel de croissances externes réalisées par la société et tous frais y afférents ;
- Et au profit de la société VISIATIV, une ouverture de crédit (dite CAPEX 2) d'un montant maximum en principal de cinq millions d'euros (5.000.000 EUR) ayant pour objet le financement ou le refinancement partiel de croissances externes autorisées réalisées par la société et tous frais y afférents.

A la date du 14 décembre 2016, le prêt portant sur le refinancement de la dette a été débloqué pour un montant total de 6 200 000 euros, réparti comme suit entre les sociétés emprunteuses :

- VISIATIV :	3 350 000 euros
- VSSB :	1 200 000 euros
- VISIATIV HOSTING :	1 650 000 euros

Cet emprunt est remboursé par échéances semestrielles sur une durée de sept années, la dernière échéance étant fixée au 14 décembre 2023. Cet emprunt porte intérêt au taux de Euribor 3 mois + 1.50 %.

Au 31 décembre 2019, le solde de la dette s'établit comme suit :

- VISIATIV :	1 914 286 euros
- VSSB :	685 714 euros
- VISIATIV HOSTING :	<u>942 857 euros</u>
Total de la dette :	3 542 857 euros

A la date du 31 décembre 2019, l'ouverture de crédit (dite CAPEX 1) est utilisée à hauteur de 16 000 000 euros. Le capital restant dû s'élève à 13 576 067 euros au 31/12/2019. Ce crédit est remboursé en douze échéances semestrielles. Cet emprunt porte intérêt au taux de Euribor 3 mois + une marge de 1.50 pour la tranche A, et Euribor 3 mois + une marge de 1,95 pour la tranche B.

Au 31 décembre 2019, le solde de la dette s'établit comme suit :

CAPEX 1 - Tranche A	31/12/2018 (en €)	Souscription (en €)	Remboursement (en €)	31/12/2019 (en €)
VISIATIV	4 799 667	0	959 934	3 839 734
VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE	2 170 417	0	434 084	1 736 334
TOTAL	6 970 084	0	1 394 017	5 576 067

CAPEX 1 - Tranche B	31/12/2018 (en €)	Souscription (en €)	Remboursement (en €)	31/12/2019 (en €)
VISIATIV	5 395 500	0	0	5 395 500
VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE	2 604 500	0	0	2 604 500
TOTAL	8 000 000	0	0	8 000 000

CAPEX 1 - Total	31/12/2018 (en €)	Souscription (en €)	Remboursement (en €)	31/12/2019 (en €)
VISIATIV	10 195 167	0	959 934	9 235 234
VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE	4 774 917	0	434 084	4 340 834
TOTAL	14 970 084	0	1 394 017	13 576 067

L'ouverture de crédit (dite CAPEX 2) est quant à elle utilisée à hauteur de 5 000 000 euros. Le capital restant dû s'élève à 5 000 000 euros au 31 décembre 2019. Cet emprunt est réalisé dans les mêmes conditions que le crédit (dite CAPEX 1).

Au 31 décembre 2019, le solde de la dette s'établit comme suit :

CAPEX 2 - Tranche A	31/12/2018 (en €)	Souscription (en €)	Remboursement (en €)	31/12/2019 (en €)
VISIATIV	200 000	2 300 000	16 667	2 483 333
TOTAL	200 000	2 300 000	16 667	2 483 333

CAPEX 2 - Tranche B	31/12/2018 (en €)	Souscription (en €)	Remboursement (en €)	31/12/2019 (en €)
VISIATIV	200 000	2 300 000	0	2 500 000
TOTAL	200 000	2 300 000	0	2 500 000

CAPEX 2 - Total	31/12/2018 (en €)	Souscription (en €)	Remboursement (en €)	31/12/2019 (en €)
VISIATIV	400 000	4 600 000	16 667	4 983 333
TOTAL	400 000	4 600 000	16 667	4 983 333

Note 12.2 Emprunt obligataire

La société VISIATIV a émis en mai 2018 un emprunt obligataire d'un montant nominal total de 20 000 000 € portant intérêt à taux fixe et venant à échéance le 4 mai 2025.

Les obligations porteront intérêt :

- Au taux de 3,95 % l'an, pour la période courant du 4 mai 2018 au 4 mai 2019 (payable à la première date de paiement d'intérêts, soit le 4 mai 2019) ; et
- Au taux de 3,90 % l'an, pour la période d'intérêts courant de la première date de paiement d'intérêts jusqu'à la date de paiement d'intérêts suivante et pour toutes période d'intérêts suivante jusqu'à la date d'échéance.

Les obligations sont émises sous forme de titres dématérialisés au nominatif d'une valeur nominale de 100 000 euros chacune.

Note 12.3 Dettes financières

Evolution des dettes financières (Montant en euros)	Emprunts	Dettes financières diverses	Avances remboursables	Total
Au 31 décembre 2018	41 258 160	1 680 319	0	42 938 479
(+) Encaissement	12 475 000	14 714 122		27 189 122
(-) Remboursement	-4 643 525	-24 000		-4 667 525
(+/-) Autres mouvements				0
Au 31 décembre 2019	49 089 636	16 370 441	0	65 460 077
<i>Dont dettes à moins d'un an</i>	<i>4 066 399</i>	<i>16 370 441</i>	<i>0</i>	
<i>Dont dettes de 1 à 5 ans</i>	<i>23 238 236</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	
<i>Dont dettes à plus de 5 ans</i>	<i>21 785 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	

Le poste dettes auprès des établissements de crédit se décompose comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2019	Type de taux	Taux	Date début	Date fin	Part - 1 ans	de 1 à 5 ans	> 5 ans
EMPRUNT OBLIGATAIRE 20 000 K€	20 000 000	Fixe	3,95%	03/05/2018	04/05/2025			20 000 000
EMPRUNT VISIATIV SG 3000 K€	3 000 000	Variable	Euribor 3 mois + 1,5%	24/10/2019	31/03/2025	450 000	2 400 000	150 000
EMPRUNT BPI SG IND FUTUR	7 375 000	Fixe	1,59%	06/12/2018	31/12/2025	527 778	5 722 222	1 125 000
EMPRUNT VIS BPI SG 1500K€ INNO	1 275 000	Fixe	1,82%	31/03/2017	31/03/2024	300 000	975 000	
EMPRUNT VISIATIV BPI SG 1500K€	750 000	Fixe	2,46%	15/06/2015	30/06/2022	300 000	450 000	
EMPRUNT VISIATIV SG	1 914 286	Variable	Euribor 3 mois + 1,5%	14/12/2016	14/12/2023	478 572	1 435 714	
EMPRUNT VISIATIV CAPEX 1 - TR A	6 323 067	Variable	Euribor 3 mois + 1,5%	29/12/2016	14/12/2023	1 453 267	4 359 800	510 000
EMPRUNT VISIATIV CAPEX 1 - TR B	7 895 500	Variable	Euribor 3 mois + 1,5%	05/05/2017	14/12/2023	0	7 895 500	
INT COURUS SUR EMPRUNTS	544 563					544 563	0	
INTERETS COURUS A PAYER	12 220					12 220	0	
TOTAL	49 089 636					4 066 400	23 238 236	21 785 000

Note 12.4 Dettes diverses

Les dettes diverses sont essentiellement constituées des comptes courants intragroupe pour un montant de 16 370 K€, dont :

- 15 434 K€ pour la société VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE
- 45 K€ pour la société SOLO SOLUTION AUTONOME
- 400 K€ pour la société VSSB
- 7 K€ pour la société VISIATIV SOLUTIONS
- 81 K€ pour la société I PORTA
- 112 K€ pour la société KALISTA
- 77 K€ pour la société VSE SUISSE
- 86 K€ pour C+E FORUM
- 113 K€ pour les intérêts courus sur comptes courants groupe
- 14 K€ de dettes diverses

Note 13 : Echéances des dettes d'exploitation à la clôture

ETATS DES DETTES (Montants en euros)	31/12/2019			
	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes d'exploitation				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 504 046	1 504 046		
Personnel et comptes rattachés	935 763	935 763		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	757 182	757 182		
TVA, autres impôts, taxes et versements assimilés	1 550 668	1 550 668		
Fournisseurs d'immobilisations	398 900	65 337	333 563	
Produits constatés d'avances	881 578	881 578		
Autres dettes	598 494	598 494		
TOTAL	6 626 631	6 293 068	333 563	0

Note 14 : Détail des charges à payer

Les charges à payer s'analysent comme suit à la clôture du présent exercice :

DETAIL DES CHARGES A PAYER (Montants en euros)	31/12/2019
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Fournisseurs - Factures non parvenues	529 153
Total dettes fournisseurs et comptes rattachés	529 153
Dettes fiscales et sociales	
Personnel - Frais de déplacements à payer	8 897
Personnel - Provision congés payés	315 297
Personnel - Commissions à payer	313 808
Personnel - Primes à payer	269 082
Prov personnel autres charges	28 679
Charges sociales - Congés payés	137 063
Charges sociales à payer	294 056
Etat - Charges à payer	84 157
Total dettes fiscales et sociales	1 451 040
Intérêts courus sur c/c groupe	112 864
Intérêts courus à payer	11 851
Clts aae visiativ suisse	56 543
Autres dettes	24 000
Total autres dettes	205 258
TOTAL	2 185 451

Note 15 : Résultat d'exploitation

Note 15.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

NATURE DU CHIFFRE D'AFFAIRES (Montants en euros)	31/12/2019	31/12/2018
Ventes de marchandises	0	11 940
Produits des activités annexes	15 716 778	16 339 913
TOTAL	15 716 778	16 351 853

Note 15.2 Autres produits d'exploitation

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (Montants en euros)	31/12/2019	31/12/2018
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	158 334	745 267
Autres produits divers	3 539 850	1 625 964
TOTAL	3 698 184	2 371 231

DETAIL DES AUTRES PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION (Montants en euros)	31/12/2019	31/12/2018
Redevances de marques	3 537 654	1 594 552
Autres produits divers gestion	2 196	6 527
Crédit d'impôt recherche	0	24 885
TOTAL	3 539 850	1 625 964

REPRISES SUR PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS, TRANSFERTS DE CHARGES (Montants en euros)	31/12/2019	31/12/2018
Reprise provision clients	6 380	0
Reprise provision pour risques et charges	21 645	0
Avantages en nature alloués aux salariés	85 654	76 437
Autres transferts de charges d'exploitation (a)	44 655	668 830
TOTAL	158 334	745 267

(a) dont 657 K€ de charges à répartir sur plusieurs exercices au 31/12/2018

Note 15.3 Crédit d'impôt recherche

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la société n'a pas procédé à des opérations de recherches et de développements ouvrant droit au Crédit d'impôt Recherche.

Rappelons qu'au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la société a bénéficié d'un crédit d'impôt d'un montant de 24 885 euros.

Conformément aux méthodes appliquées par le groupe VISIATIV, ce crédit d'impôt avait été comptabilisé dans les autres produits d'exploitation.

Note 15.4 Charges d'exploitation

Charges externes

Les charges externes se décomposent de la manière suivante :

CHARGES EXTERNES (Montants en euros)	31/12/2019	31/12/2018
Sous-traitance, études et recherches	593 294	574 845
Rémunérations Interm. Honoraires	1 508 978	1 114 530
Déplacements, Missions et Réceptions	434 423	527 446
Primes d'assurances	215 929	196 225
Locations immobilières	3 077 581	2 967 581
Frais postaux et télécommunications	227 991	144 211
Publicité, Relations extérieures	2 587 450	2 225 292
Entretien et réparation	544 119	530 387
Services bancaires	148 915	621 052
Prestations groupe		0
Autres charges	455 350	368 267
TOTAL	9 794 031	9 269 836

Frais de personnel

Les frais de personnel se décomposent de la manière suivante :

FRAIS DE PERSONNEL (Montants en euros)	31/12/2019	31/12/2018
Salaires	5 724 493	6 032 990
Charges sociales	2 450 315	2 643 044
TOTAL	8 174 808	8 676 034

Note 16 : Produits et charges financiers

PRODUITS FINANCIERS (Montants en euros)	31/12/2019	31/12/2018
Gains de change	1 104	477
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	26 500	26 500
Produits financiers de participations	6 616 264	5 987 780
Autres intérêts et produits assimilés	0	12 603
Reprises sur provisions	2 972 532	1 578 986
TOTAL	9 616 400	7 606 345

CHARGES FINANCIERES (Montants en euros)	31/12/2019	31/12/2018
Pertes de change	0	0
Dotations provisions financières	6 628 474	10 233 442
Charges d'intérêts	1 335 843	917 426
Autres charges financières	24 892	24 892
TOTAL	7 989 210	11 175 760

Note 17 : Produits et charges exceptionnels

PRODUITS EXCEPTIONNELS (Montants en euros)	31/12/2019	31/12/2018
Produits de cession des éléments de l'actif	207 001	0
Autres produits exceptionnels (a)	151 372	599 569
TOTAL	358 373	599 569

(a) Dont :

- Boni rachats actions propres : 90 K€
- Retour meilleur fortune Fealinx : 61 K€

CHARGES EXCEPTIONNELLES (Montants en euros)	31/12/2019	31/12/2018
Valeur nette comptable des éléments de l'actif cédés	531 503	415 571
Dotations exceptionnelles aux amortissements	123 496	82 677
Autres charges exceptionnelles (a)	296 546	300 536
TOTAL	951 544	798 783

(a) Dont :

- Abandon de compte courant : 200 K€
- Mali rachats actions propres : 85 K€

Note 18 : Parties liées

Les parties liées sont :

- les entités sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable,
- Les sociétés exclues du périmètre de consolidation (dénommées ci-dessous « autres parties liées »)
- les dirigeants.

Les flux de transaction entre VISIATIV et les sociétés liées sont les suivants :

(Montants en euros)	Intégration globale	Autres parties liées
Ventes des sociétés intégrées vers les filiales intégrées globalement et autres parties liées	17 668 264	28 947
Achats des sociétés intégrées auprès des filiales intégrées globalement et autres parties liées	323 162	123 345
Dividendes	6 183 621	
Créances rattachées à des participations	49 784 471	1 756 222
Dettes rattachées à des participations	16 109 479	24 000

Certains des locaux occupés par le Groupe sont loués auprès de SCI dont les dirigeants sont communs aux dirigeants du groupe. Le montant annuel des loyers s'élève à 919 K€. Les loyers correspondent à des loyers de marchés, sur la base d'évaluations rendues par des experts indépendants.

Rémunérations des dirigeants

En application de l'article 531-3 du Plan Comptable Général, sont à considérer comme des dirigeants sociaux d'une Société Anonyme à Conseil d'administration le Président du Conseil d'administration, les directeurs généraux ainsi que les administrateurs personnes physiques ou morales (et leurs représentants permanents).

Les rémunérations versées aux dirigeants s'analysent de la façon suivante (en euros) :

Rémunération des dirigeants en euros	31/12/2019	31/12/2018
Rémunération fixe annuelle	455 101	455 338
Rémunération variable	160 800	109 200
Jetons de présence	0	0
Avantages en nature Véhicule	12 537	14 971
Avantages en nature GSC Chômage	11 992	11 758
TOTAL	640 430	591 267

Note 19 : Effectifs

Les effectifs moyens de la Société au cours du dernier exercice sont les suivants :

EFFECTIFS MOYENS	Exercice 2019	Exercice 2018
Cadres	60	60
Non Cadres	32	34
TOTAL	92	94

Note 20 : Engagements donnés

Note 20.1 Indemnité de départ à la retraite

Méthodologie de calcul

Le but de l'évaluation actuarielle est de produire une estimation de la valeur actualisée des engagements de VISIATIV en matière d'indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives.

Ces obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées à la date de clôture de l'exercice. Ces indemnités ne font pas l'objet d'une comptabilisation sous forme de provision dans les comptes de la société mais constituent un engagement hors bilan.

Ce montant est déterminé à la date de clôture sur la base d'une évaluation actuarielle qui repose sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité.

Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

HYPOTHESES ACTUARIELLES	31/12/2019		31/12/2018	
	Cadres	Non cadres	Cadres	Non cadres
Age de départ à la retraite	Départ volontaire à 65/67 ans		Départ volontaire à 65/67 ans	
Conventions collectives	Bureaux d'études - SYNTEC	Bureaux d'études - SYNTEC	Bureaux d'études - SYNTEC	Bureaux d'études - SYNTEC
Taux d'actualisation (IBOXX Corporates AA)	0,56%		1,53%	
Table de mortalité	INSEE 2018		INSEE 2017	
Taux de revalorisation des salaires	2,0%		2,00%	
Taux de turn-over	Turn over interne		Turn over interne	
Taux de charges sociales	44%	44%	44%	44%

Montant de l'engagement

INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE	31/12/2019	31/12/2018
Montant des engagements	287 619	336 447

Note 20.2 Avals et cautions

1 – La société VISIATIV s'est portée caution solidaire de sa filiale VISIATIV SOFTWARE pour deux contrats de prêt OSEO. Au 31 décembre 2019, les prêts sont totalement remboursés.

2 – La société VISIATIV s'est portée caution solidaire de sa filiale VSSB pour un emprunt d'un montant initial de 1 200 000 euros qu'elle a souscrit auprès des banques du Groupe VISIATIV réunies dans le cadre d'un contrat de syndication bancaire. Au 31 décembre 2019, le solde du financement restant à rembourser par VSSB s'élève à 685 714 euros.

3 – La société VISIATIV s'est portée caution solidaire de sa filiale VISIATIV HOSTING pour un emprunt d'un montant initial de 1 650 000 euros qu'elle a souscrit auprès des banques du Groupe VISIATIV réunies dans le cadre d'un contrat de syndication bancaire. Au 31 décembre 2019, le solde du financement restant à rembourser par VISIATIV HOSTING s'élève à 942 857 euros.

4 – La société VISIATIV s'est portée caution solidaire de sa filiale VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES pour un emprunt d'un montant initial de 5 209 000 euros qu'elle a souscrit auprès des banques du Groupe VISIATIV réunies dans le cadre d'un contrat de syndication bancaire. Au 31 décembre 2019, le solde du financement restant à rembourser par VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES s'élève à 4 340 833 euros.

Note 20.3 Dettes garanties par des sûretés réelles

L'emprunt et les ouvertures de crédit accordés par les établissements bancaires réunis dans le cadre du contrat de syndication bancaire définis au paragraphe « 12.2. Restructuration de la dette financière » de la présente annexe, sont garantis par le nantissement des titres des filiales suivantes :

- VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE
- VISIATIV SOFTWARE
- VISIATIV SOLUTIONS
- VSSB
- VISIATIV HOSTING
- ABGI GROUP
- VISIATIV CONSEIL

Note 20.4 Engagement de versement d'un complément de prix sur l'acquisition de titres de participation INNOVA SYSTEMS

En juillet 2018, la société VISIATIV a acquis la totalité des titres de la société INNOVA SYSTEMS. Des compléments de prix sont prévus, ils seront calculés sur la base d'un multiple de la variation de l'EBITDA 2019, 2020 et 2021, par référence à l'EBITDA 2017.

Sur ce principe, et en fonction des données prévisionnelles de la filiale, un complément de prix d'un montant de 306 K€ a été comptabilisé en titre de participation à la clôture des comptes de l'exercice 2018, par la contrepartie d'une dette de fournisseur d'immobilisation. Un montant de 31 K€ a été versé au cours de l'exercice 2019, ramenant ainsi la dette à un total de 275 K€.

Note 20.5 Engagement de versement d'un complément de prix sur l'acquisition de titres de participation DIMENSIONS GROUP BV

En décembre 2018, la société VISIATIV a acquis la totalité des titres de la société DIMENSIONS GROUP BV. Des compléments de prix sont prévus, ils seront calculés sur la base d'un multiple de l'EBIT 2019, 2020 et 2021, plafonné à un montant total de 124 K€. Sur ce principe, et en fonction des données prévisionnelles de la filiale, un complément de prix d'un montant de 124 K€ a été comptabilisé en titre de participation, par la contrepartie d'une dette de fournisseur d'immobilisation.

Note 20.6 Covenants bancaires

Suite à la mise en place du contrat de syndication bancaire, la société s'engage jusqu'à ce que toutes les sommes aient été intégralement payées et remboursées, à respecter les engagements financiers ci-dessous :

Date de test	Ratio de Structure Financière Consolidée (R1)	Ration de Levier (R2)
31 décembre de chaque exercice à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2017	R1 < 1,00	R2 < 3,00 au 31/12/2019 R2 < 2,50 au 31/12/2020 R2 < 2,00 pour les exercices suivants

R1 : Le « ratio de structure financière consolidée » désigne, au titre d'une période de test le ratio :
Dettes Financières Nettes consolidées / Capitaux propres Consolidés

R2 : Le « ratio de levier » désigne, au titre d'une période de test, le ratio :
Dettes Financières Nettes brutes consolidées / EBITDA Consolidé

Note 20.7 Baux commerciaux

Locations immobilières

Dans le cadre de son activité, la société a conclu des contrats de location immobilière :

- Pour son siège social, situé 26 rue Bennier à Charbonnières-les-Bains
- Pour ses bureaux dans différentes villes.

Durées

Les baux immobiliers consentis pour les locaux situés en France ont une durée de neuf années entières et consécutives avec la possibilité pour la société de donner congé des baux tous les trois ans uniquement.

Engagements

Le montant des engagements des baux commerciaux jusqu'à la prochaine période triennale s'analyse comme suit :

Baux commerciaux	Engagement jusqu'à la prochaine période triennale	
	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans
Engagements de location	1 060 972	939 907
	1 060 972	939 907

Note 20.8 Engagements au titre des contrats de location

Les engagements pris par le Groupe du fait des contrats de location en cours au 31 décembre 2019 sont présentés dans le tableau suivant :

CONTRATS DE LOCATION (Montants en K€)	Total	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans
Véhicules	287	120	167
Matériel informatique	1 607	656	951
Total de l'engagement	1 894	776	1 118

Note 20.9 Engagement de rachat des actionnaires minoritaires

Les actionnaires minoritaires des sociétés VSSB (actionnaire unique de la société Iporta), Spreading Apps, Numvision, Audros, AGBI Group, AGBI UK et Living Actor bénéficient d'une option de vente de leur action, et la société Visiativ à l'obligation d'achat des titres des minoritaires.

L'exercice de ses options est défini dans le calendrier suivant :

	Période d'exercice de l'option de vente par les minoritaires	Obligation d'achat par Visiativ
VSSB	Du 1er mai 2021 au 31 juillet 2021 A compter du 1er janvier 2022, entre le 1er mai et le 31 juillet de chaque année	A tout moment en cas de : - départ en retraite, - incapacité, - décès, - invalidité.
Spreading Apps	A tout moment jusqu'au 31 décembre 2027	Du 1er janvier 2028 au 30 juin 2028
Numvision	A tout moment : - En cas de sortie des effectifs - En cas de décès ou incapacité médicale Dans tous les autres cas à compter du 1er avril 2022 jusqu'au 31 mars 2023	- A tout moment en cas de décès ou grave maladie - du 1er avril 2022 au 31 mars 2023
Audros technology	- Pour moitié du 1er juillet 2020 au 31 décembre 2020, soit 1751 actions - Pour moitié du 1er juillet 2021 au 31 décembre 2021 soit 1749 actions	Du 1er juillet 2020 au 31 mars 2022
ABGI Group	A tout moment sur une période courant du 1er janvier au 30 juin 2021 A tout moment à compter de la survenance d'un des événements suivants : - Décès d'un des actionnaires minoritaires précisément nommé dans le pacte d'associés - En cas de changement de contrôle de l'actionnaire minoritaire - En cas de violation du pacte d'associés	Néant
ABGI UK	Du 1er janvier 2022 au 31 mars 2022	Néant
Living Actor	A tout moment et jusqu'au 22 novembre 2029 en cas de sortie des effectifs Dans tous les autres cas à compter du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2030	Du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2030

Pour la société **VSSB**, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé contractuellement à la plus élevée des valeurs suivantes :

- La valeur des actions de la société au jour de l'acquisition initiale ce qui représente un montant total de 0.6m€ pour l'porta,
- La valeur des actions de la société valorisée selon la formule suivante :
Multiple EBITDA du dernier exercice clos +/- Trésorerie nette

Ces montants peuvent être décotés en cas de départ pour faute grave, lourde ou démission

Pour la société **SPREADING APPS**, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé contractuellement à la plus élevée des valeurs suivantes :

- La valeur des actions de la société au jour de l'acquisition initiale ce qui représente un montant total de 1.6 M€,
- La valeur des actions de la société valorisée selon la formule suivante :
Multiple EBITDA du dernier exercice clos +/- Trésorerie nette
- Multiple du MRR (facturation mensuelle au titre des abonnements) moyen sur 12 mois +/- Trésorerie Nette si l'Excédent Brute d'Exploitation est supérieur à 1.7 M€
- Un prix fixe de l'action +/- Trésorerie Nette si l'Excédent Brute d'Exploitation est inférieur à 1.7 M€

Ces montants peuvent être décoté en cas de départ pour faute grave, lourde ou avant le 31 décembre 2019.

Pour la société **NUMVISION**, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé contractuellement à la plus élevée des valeurs suivantes :

- Un prix fixe de l'action (soit 0.3 M€)
- Multiple du REX +/- Trésorerie Nette – Produits constatés d'avance

Ces montants peuvent être décoté en cas de départ pour faute grave, lourde ou avant le 31 décembre 2018.

Pour la société **AUDROS**, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé contractuellement à la plus élevée des valeurs suivantes :

- Un multiple de l'EBIT du dernier exercice clos + Trésorerie nette à la date du dernier exercice clos
- Un prix fixe de l'action (soit 0.4 M€)

Pour la société **LIVING ACTOR**, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé à :
Un multiple de l'EBIT du dernier exercice clos + Trésorerie nette à la date du dernier exercice clos.

Note 21 : Engagements reçus

Note 21.1 Abandons de créances accordés

La société a accordé des abandons de créances à ses filiales, assortis de clauses de retour à meilleure fortune.

Le détail des engagements reçus à la date du 31 décembre 2019 s'établit comme suit :

Société bénéficiaire de l'abandon	Année de l'abandon	Durée de la clause de RMF	Date d'échéance de la clause de RMF	Définition de la clause de RMF	Solde de la créance au 31/12/2019
FEALINX (ex-CADESIS)	2009	10 ans	31/12/2019	A	765 606
VISIATIV SOFTWARE	2009	10 ans	31/12/2019	B	732 496
VISIATIV SOFTWARE (1)	2010	10 ans	31/12/2020	C	238 953
VISIATIV SOLUTIONS (2)	2010	10 ans	31/12/2020	C	113 166
FEALINX (ex-CADESIS)	2010	10 ans	31/12/2020	C	779 710
VISIATIV SOLUTIONS (2)	2011	10 ans	31/12/2021	C	795 472
VISIATIV SOFTWARE (3)	2011	10 ans	31/12/2021	C	421 151
VISIATIV SOLUTIONS (2)	2012	10 ans	31/12/2022	C	911 707
VISIATIV SOFTWARE (3)	2012	10 ans	31/12/2022	C	429 786
VISIATIV SOLUTIONS	2013	10 ans	31/12/2023	D	622 882
Totaux					5 810 928

- (1) Reprise des engagements initialement supportés par la société ASPRESSO
- (2) Reprise des engagements initialement supportés par la société MINDEEX
- (3) Reprise des engagements initialement supportés par la société QEEX

A - Le retour à meilleure fortune est défini dans les conditions suivantes :

- La constatation de capitaux propres supérieurs au capital social ;
- La créance renaîtrait à hauteur de 50 % du bénéfice avant impôt de l'exercice ayant fait apparaître des capitaux propres supérieurs au capital social et ce, chaque année jusqu'à épuisement de la créance ;
- L'écriture de reconstitution de la créance serait constatée au cours de l'exercice suivant. Toutefois, la reconstitution serait toujours plafonnée de telle sorte que les capitaux propres de l'exercice au cours duquel est constatée la reconstitution restent au moins égaux au capital social ;
- Le remboursement de la société serait effectué sans intérêt.

Les conditions du retour à meilleure fortune ont été satisfaites par la société FEALINX sur la base de ses comptes clos le 31/12/2018. Un produit exceptionnel de 61 238 € est constaté au 31/12/2019 afin de constater la reconstitution de la créance.

B - La meilleure fortune suppose la constatation d'un résultat net d'au moins deux cents mille euros. La créance renaîtra à hauteur de 50 % du bénéfice avant impôt de l'exercice ayant fait apparaître le résultat d'au moins 200 000 euros, et ce, chaque année jusqu'à épuisement de la créance. La reconstitution sera toujours plafonnée de telle sorte que le résultat net de l'exercice au cours duquel est constatée la reconstitution reste positif.

Le remboursement de la société serait effectué sans intérêt.

L'écriture de reconstitution de la créance serait constatée au cours de l'exercice suivant.

C - La meilleure fortune supposera la constatation de capitaux propres (ligne DL imprimé 2051 de la liasse fiscale) supérieurs au capital social.

La créance renaîtra à hauteur de 50 % du bénéfice avant impôt de l'exercice ayant fait apparaître des capitaux propres supérieurs au capital social, et ce, chaque année jusqu'à épuisement de la créance. L'écriture de reconstitution de la créance sera constatée au cours de l'exercice suivant.

Toutefois, la reconstitution sera toujours plafonnée de telle sorte que les capitaux propres de l'exercice au cours duquel est constatée la reconstitution restent au moins égaux au capital social.

Le remboursement de la société sera effectué sans intérêt.

D - Le retour à meilleure fortune supposera la constatation de capitaux propres (ligne DL imprimé 2051 de la liasse fiscale) supérieurs au capital social.

La créance renaîtra à hauteur de 50 % du bénéfice de l'exercice ayant fait apparaître des capitaux propres supérieurs au capital social, avant impôt mais après crédits d'impôts, y compris ceux figurant dans les produits d'exploitation, et ce, chaque année jusqu'à épuisement de la créance.

Toutefois, la reconstitution sera toujours plafonnée de telle sorte que les capitaux propres de l'exercice au cours duquel est constatée la reconstitution restent au moins égaux au capital social.

La reconstitution de la créance sera constatée au cours de l'exercice suivant.

Note 21.2 Garanties d'actifs et de passifs

1 – Dans le cadre du rachat des titres de la société SOLO SOLUTION AUTONOME, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 28 décembre 2016. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 2 400 000 euros, avec application d'une franchise de 40 000 euros. Cette garantie sera caduque à compter du 31 décembre 2019, et elle n'a pas été activée à la date d'arrêté des comptes du présent exercice.

2 - Dans le cadre du rachat des titres de la société SPREADING APPS, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 11 juillet 2017.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant une période qui prend cours le 11 juillet 2017 pour expirer :

- En ce qui concerne tous les redressements fiscaux, sociaux, douaniers ou de toute autre administration, pendant une période prenant fin un mois après l'expiration du délai de prescription de l'action de l'administration concernée,
- En ce qui concerne les créances salariales ou contentieux prud'homaux, pendant une période prenant fin à l'expiration du délai de prescription de l'action y relative,
- En toute autre matière, pour une période expirant le 31 décembre 2020.

La garantie obtenue s'élevait initialement à un montant maximum de 600 000 euros, ce montant ayant été réduit de moitié à compter du 1^{er} janvier 2019, soit 300 000 euros, avec application d'une franchise de dix mille (10 000,00) euros.

3 - Dans le cadre du rachat des titres de la société NUMVISION, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 30 mai 2017.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant une période qui prend cours le 30 mai 2017 pour expirer :

- En ce qui concerne tous les redressements fiscaux, sociaux, douaniers ou de toute autre administration, pendant une période prenant fin un mois après l'expiration du délai de prescription de l'action de l'administration concernée,
- En ce qui concerne les créances salariales ou contentieux prud'homaux, pendant une période prenant fin à l'expiration du délai de prescription de l'action y relative,
- En toute autre matière, pour une période expirant le 30 juin 2020.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 275 000 euros de la date de cession jusqu'au 31 décembre 2017, puis de 200 000 euros du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au terme de la présente garantie, avec application d'une franchise de dix mille (10 000,00) euros.

4 - Dans le cadre du rachat des titres de la société ABGI GROUP, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 30 mars 2018.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant une période qui prend cours le 30 mars 2018 pour expirer :

- En ce qui concerne tous les redressements fiscaux, sociaux, douaniers ou de toute autre administration, pendant une période prenant fin un mois après l'expiration du délai de prescription de l'action de l'administration concernée,
- En toute autre matière, pour une période expirant le 31 mars 2021.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 2 520 000 euros de la date de cession jusqu'au 31 décembre 2019, puis de 1 260 000 euros du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au terme de la présente garantie, avec application d'une franchise de dix mille (10 000,00) euros.

5 - Dans le cadre du rachat des titres de la société AUDROS, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 30 juin 2018.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant une période qui prend cours le 30 juin 2018 pour expirer :

- En ce qui concerne tous les redressements fiscaux, sociaux, douaniers ou de toute autre administration, pendant une période prenant fin un mois après l'expiration du délai de prescription de l'action de l'administration concernée,
- En toute autre matière, pour une période expirant le 30 juin 2021.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 484 000 euros de la date de cession jusqu'au 31 décembre 2019, puis de 242 000 euros du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au terme de la présente garantie, avec application d'une franchise de dix mille (10 000,00) euros.

La société bénéficie également d'une garantie spécifique liée à un litige commercial. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 488 000 euros.

6 - Dans le cadre du rachat des titres de la société INNOVA SYSTEMS, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 15 juin 2018. Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant une période qui prend cours le 15 juin 2018 pour expirer :

- En ce qui concerne tous les redressements fiscaux, pendant une période prenant fin 7 après la date d'acquisition des titres, soit le 15 juin 2015,
- En toute autre matière, pour une période expirant le 15 juin 2021.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 1 000 000 livres sterling de la date de cession jusqu'au 15 décembre 2019, puis de 500 000 euros du 15 décembre 2019 jusqu'au terme de la présente garantie, avec application d'une franchise de 50 000 livre sterling, dont 3 000 livres sterling pour chaque demande prise individuellement.

7 - Dans le cadre du rachat des titres de la société DIMENSION GROUP BV, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 6 décembre 2018. Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant de deux ans à partir de la date d'acquisition des titres, soit jusqu'au 6 décembre 2020.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 1 500 000 euros pendant une période de douze mois à compter de la date de cession des titres, soit jusqu'au 31 décembre 2019, puis de 750 000 euros du 6 décembre 2019 jusqu'au terme de la présente garantie.

Note 21.3 Engagement de vente des actionnaires minoritaires

La société VISIATIV, ainsi que la société VISIATIV CONSEILS sont bénéficiaires d'une promesse de vente portant sur l'intégralité des titres détenus par les actionnaires minoritaires de la société ABGI GROUP dans les conditions définies ci-dessous :

- A tout moment sur une période courant du 1^{er} janvier au 30 juin 2021,

- A tout moment à compter de la survenance d'un des évènements suivants :
 - o Décès d'un des actionnaires minoritaires précisément nommé dans le pacte d'associés,
 - o En cas de changement de contrôle de l'actionnaire minoritaire,
 - o En cas de violation du pacte d'associé.

Note 22 : Intégration fiscale

La société VISIATIV a opté pour le régime d'intégration fiscale depuis janvier 2001. Elle est tête de groupe et est à ce titre redevable de l'impôt déterminé pour l'ensemble du groupe. Le résultat fiscal est déterminé séparément pour chacune des sociétés intégrées. La société mère enregistre dans ses charges ou ses produits la différence entre la dette d'impôt du groupe et le cumul des charges d'impôt de chaque fille.

Au titre de l'exercice 2019, les filiales faisant partie du groupe fiscalement intégré sont :

- VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES,
- VISIATIV SOFTWARE,
- VISIATIV SOLUTIONS,
- SOLO SOLUTION AUTONOME,
- KALISTA,
- VISIATIV 3D PRINTING,
- AIMCP,
- VALLA.

Note 23 : Tableau des filiales et participations

SOCIETES	% de détention	Capital social au 31 déc. 2019 (K€)	Réserves & Report à nouveau au 31 déc. 2019 (K€)	Chiffre d'affaires au 31 déc. 2019 (K€)	Résultat au 31 déc. 2019 (K€)	Valeur brute des titres (K€)	Valeur nette des titres (K€)
VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE	100,00%	248	13 416	75 421	3 464	16 763	16 763
VISIATIV SOFTWARE	100,00%	9 639	-9 611	10 599	-1 613	14 691	0
DIMENSIONS GROUP BV	82,50%	18	2 671	829	28	7 946	7 946
ABGI GROUP	15,78%	12 177	1 359	0	-21	2 654	2 654
VSSB	50,98%	1 275	-44	285	261	650	650
VISIATIV HOSTING	100,00%	1 500	410	578	87	1 923	1 923
SOLO SOLUTION AUTONOME	100,00%	100	608	3 417	383	7 962	7 962
VISIATIV AFRICA	100,00%	9	-533	1 746	-564	1 084	0
NUMVISION	60,03%	88	279	485	-164	453	0
VISIATIV SOLUTIONS	100,00%	2 150	-4 911	27 484	-179	2 150	0
STRATEGEX (données 31/12/2018)	20,33%	180	61	304	50	218 498	0
SPREADING APPS	66,51%	23	-286	1 674	88	1 615	645
AIM CP	100,00%	506	-1 240	132	-52	684	250
VISIATIV 3D PRINTING	50,06%	401	-483	2 648	-743	201	201
FEALINX (données 31/12/2018)	11,50%	152	2 085	8 172	122	195	195
LINKSOFT (données 31/12/2018)	53,89%	270	-615	197	-297	312	312
VISIATIV CONSEILS	56,60%	5 805	357	233	1 418	3 740	3 740
AUDROS	80,00%	175	1 683	3 353	36	2 039	2 039
QOLID	30,00%	150	0	460	-5	45	45
VISIATIV SUISSE	100,00%	92	-97	1 576	-637	83	0
KALISTA	100,00%	305	-318	1 149	-22	828	570
SHOPPING INNOVATION LAB (données 31/12/2018)	10,26%	790	-695	401	-304	80	0
TIMELAB	70,57%	14	9	68	-25	337	337
TALENT4	100,00%	52	0	124	-326	22	22
INNOVA SYSTEMS	100,00%	0	1 448	5 628	812	7 065	7 065
LE RESEAU HUMAIN (données 31/12/2017)	15,56%	10	0	130	-38	1	1
VISIATIV MAROC	100,00%	28	102	1 010	96	27	27

Note 24 : Honoraires des commissaires aux comptes

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	Exercice 2019			
	Cabinet Deloitte		Cabinet Avvens	
	Montant HT	%	Montant HT	%
(Montants en euros)				
Commissariat aux comptes	49 500	91%	49 500	91%
Services autres que la certification	5 000	9%	5 000	9%
Total des honoraires	54 500	100%	54 500	100%

VISIATIV
Société Anonyme
au capital de 2 416 531,80 euros
Siège social : 26, Rue Benoit Bennier
69260 CHARBONNIERES LES BAINS
395 008 246 RCS LYON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 MAI 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019

TROISIEME RESOLUTION – *(Affectation du résultat des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019).*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 3.064.034,55 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 3.064.034,55 euros

En totalité au compte "report à nouveau" créditeur qui se trouve ainsi porté de 6.569.746,10 euros à 9.633.780,65 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Cette résolution obtient les votes suivants :

POUR : 4 024 932 CONTRE : —

ABSTENTION : —

La résolution est :

ADOPTÉE

~~REJETÉE~~

Certifié conforme
Le Président du Conseil d'Administration
M. Laurent FIARD



VISIATIV

Société anonyme

26 rue Benoît Bennier

69260 CHARBONNIERE-LES-BAINS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

AVVENS AUDIT
Immeuble Le Saphir
14 quai du Commerce
69009 LYON

S.A. au capital de 150 000 €
305 446 577 RCS Lyon

DELOITTE & ASSOCIES
Immeuble Higashi
106 cours Charlemagne
69002 LYON

S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre

VISIATIV

Société anonyme

26 rue Benoît Bennier
69260 CHARBONNIERE-LES-BAINS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de la société VISIATIV

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société VISIATIV relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 13 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- *Immobilisations financières* : Comme indiqué dans les notes "2.4 Immobilisations financières" et "3 Immobilisations incorporelles, corporelles et financières" de l'annexe, la société constitue des provisions pour dépréciation des titres de participation qu'elle détient, lorsque la valeur d'inventaire de ces titres de participation est inférieure à leur coût historique. Les provisions sont déterminées en tenant compte de la quote-part des capitaux propres détenus et des perspectives de rentabilité à moyen et long terme des participations concernées. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses utilisées pour évaluer le montant des provisions et à vérifier les calculs effectués.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion arrêté le 13 mars 2020 par le conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris et Lyon, le 30 avril 2020

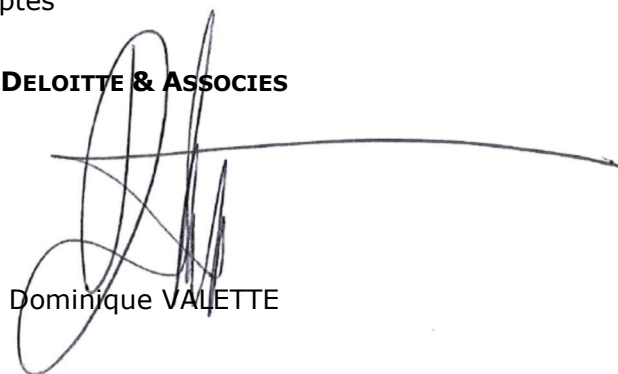
Les commissaires aux comptes

AVVENS AUDIT

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a vertical stroke and a horizontal stroke.

Pascal BLANDIN

DELOITTE & ASSOCIES

A complex, handwritten signature in black ink, featuring multiple overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Dominique VALETTE

COMPTES ANNUELS

Bilan

Compte de résultat

Annexe

Comptes statutaires établis pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

Bilan – Actif

VISIATIV		31/12/2019			31/12/2018
Bilan - Actif en euros	Notes	Montant	Amort. Prov.	Valeurs nettes comptables	Valeurs nettes comptables
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	3	443 995	-271 303	172 692	260 491
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	3	448 963	-202 569	246 394	75 126
Avances,acomptes immob. Incorporelles					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Matériel transport	3	1 242	-789	453	3 447
Matériel bureau	3	718 899	-434 664	284 235	347 834
Installations générales, agencements	3	1 944 483	-701 369	1 243 114	1 231 184
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations par mise en équivalence					
Autres participations	3	73 766 621	-20 422 055	53 344 565	57 353 767
Créances rattachées à participations					
Autres titres immobilisés	3	372 420		372 420	722 420
Prêts, dépôts et cautionnements	3	132 434		132 434	99 698
Autres immobilisations financières	3	3 979 904		3 979 904	2 840 889
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		81 808 960	-22 032 749	59 776 212	62 934 856
STOCKS ET EN-COURS					
Matières premières, approvisionnement					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances, acomptes versés/commandes	4	522 743		522 743	304 241
CRÉANCES					
Créances clients & cptes rattachés	4	20 381 489	-169 342	20 212 147	2 521 921
Autres créances	4	40 989 642	-4 161 220	36 828 423	24 960 695
Capital souscrit et appelé, non versé					
DIVERS					
Valeurs mobilières de placement	5				21 645
Disponibilités	5	1 791 893		1 791 893	2 207 243
COMPTES DE REGULARISATION					
Charges constatées d'avance	6	1 001 386		1 001 386	738 488
TOTAL ACTIF CIRCULANT		64 687 153	-4 330 563	60 356 591	30 754 234
Frais d'émission d'emprunt à étaler	7	655 538		655 538	800 549
Ecarts de conversion actif		747		747	748
TOTAL ACTIF		147 152 398	-26 363 311	120 789 087	94 490 386

Bilan – Passif

VISIATIV Bilan - Passif en euros	Notes	31/12/2019	31/12/2018
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel	10	2 416 532	2 416 532
Primes d'émission, de fusion, d'apport	10	35 894 382	35 894 382
Réserves			
Réserve légale	10	241 085	241 085
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	10		
Report à nouveau		6 569 745	8 292 718
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	10	3 064 035	-1 722 973
Subventions d'investissements			
Provisions réglementées	11	263 750	140 255
TOTAL CAPITAUX PROPRES		48 449 529	45 261 998
AUTRES FONDS PROPRES			
Avances conditionnées	12	0	0
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		0	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques	11	248 432	21 645
Provisions pour charges			
TOTAL PROVISIONS		248 432	21 645
DETTES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires	12	20 000 000	20 000 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12	29 089 635	21 258 159
Emprunts, dettes fin. divers	12	16 370 441	1 680 319
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		4 400	615 892
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13	1 504 046	1 191 865
Dettes fiscales et sociales	13	3 243 612	2 284 115
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	13	398 900	1 027 982
Autres dettes	13	598 494	309 542
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance	9	881 578	838 847
TOTAL DETTES		72 091 107	49 206 722
Ecarts de conversion passif		20	20
TOTAL PASSIF		120 789 087	94 490 386

Compte de résultat

VISIATIV		Notes	31/12/2019	31/12/2018
Compte de résultat en euros				
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises				11 940
Production vendue	15.1		15 716 778	16 339 913
CHIFFRE D'AFFAIRES NET			15 716 778	16 351 853
Production immobilisée	15.2		0	0
Subventions d'exploitation	15.2		0	0
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	15.2		158 334	745 267
Autres produits	15.2 / 15.3		3 539 850	1 625 964
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			19 414 962	18 723 084
CHARGES D'EXPLOITATION				
Autres achats et charges externes	15.4		9 794 031	9 269 836
Impôts, taxes et versements assimilés			391 930	581 689
Salaires et traitements	15.4 / 15.5		5 724 493	6 032 990
Charges sociales	15.4		2 450 315	2 643 044
DOTATIONS D'EXPLOITATION			0	0
Dotations aux amortissements sur immobilisations	3		482 876	425 170
Dotations aux amortissements sur charges d'exploitation à répartir	7		145 011	114 686
Dotations aux provisions sur actif circulant			10 320	8 998
Dotations aux provisions pour risques et charges	11		248 432	0
Autres charges			59 454	57 137
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			19 306 862	19 133 550
RESULTAT D'EXPLOITATION			108 100	(410 466)
Produits financiers	16		9 616 400	7 606 345
Charges financières	16		7 989 210	11 175 760
RESULTAT FINANCIER			1 627 190	(3 569 414)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			1 735 290	(3 979 881)
Produits exceptionnels	17		358 373	599 569
Charges exceptionnelles	17		951 544	798 783
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(593 171)	(199 214)
Impôts sur les bénéfices	22		(1 921 915)	(2 456 122)
BENEFICE OU PERTE DE L'EXERCICE			3 064 035	(1 722 973)

ANNEXE

Note 1 : Présentation de l'activité et des évènements majeurs

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes annuels faisant partie intégrante des états financiers de synthèse présentés pour les exercices clos le 31 décembre 2019 et 31 décembre 2018. Chacun de ces exercices a une durée de douze mois couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les états financiers historiques pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été approuvés par l'assemblée générale tenue le 23 mai 2019. Les comptes clos le 31 décembre 2019 ont été arrêtés le 13 mars 2020 par le conseil d'administration.

Les états financiers sont présentés en euros sauf indication contraire. Des arrondis sont faits pour le calcul de certaines données financières et autres informations contenues dans ces comptes. En conséquence, les chiffres indiqués sous forme de totaux dans certains tableaux peuvent ne pas être la somme exacte des chiffres qui les précèdent.

1.1 Information relative à la Société et à son activité

Créée en mai 1994, la société VISIATIV a une activité de société holding avec la refacturation de prestations de services au profit de ses filiales.

Ses revenus sont principalement constitués :

- Des redevances de marques qu'elle facture à ses filiales,
- Des prestations de direction générale facturées aux sociétés du groupe,
- De la refacturation de toutes les dépenses communes prises en charge par la société pour le compte de ces mêmes filiales.

Adresse du siège social :

26 rue Benoit Bennier 69260 CHARBONNIERES

Numéro du Registre du Commerce et des Sociétés : 395 008 246

La société VISIATIV est ci-après dénommée la « Société ».

Introduction en Bourse sur le marché Alternext de Euronext Paris

Le Groupe VISIATIV s'est introduit sur le marché Alternext de Paris le 28 mai 2014 suite à la décision du conseil d'administration, réuni le 22 mai 2014, concernant la mise en œuvre intégrale de la clause d'extension et a constaté l'exercice intégral de l'option de surallocation.

1.2 Evènements marquants de l'exercice 2019

Evolution des participations sur l'exercice 2019

- Augmentation en mars 2019 du pourcentage de détention dans le capital de STRATEGEEEX, passant de 19,05 % à 33,33 % ; puis diminution du pourcentage de détention de cette même société par voie de cession d'une partie des titres, passant ainsi de 33,33 % à 20,33 %.
- Augmentation du pourcentage de détention dans le capital de VISIATIV HOSTING par voie de rachat d'actions entre les mois de juillet et décembre 2019, passant de 76 % à 100 %.
- Augmentation du pourcentage de détention dans le capital de LINKSOFT par voie de rachat d'actions en mai 2019, passant de 28,89 % à 53,89 %.
- Augmentation du pourcentage de détention dans le capital de TALENT 4 par voie de rachat d'actions en Décembre 2019, passant de 42,31 % à 100 %.
- Diminution du pourcentage de détention dans le capital de VISIATIV CONSEILS par voie de cession d'actions entre les mois de mars et avril 2019, passant de 60.05 % à 56,60 %.

Autres évènements marquants de l'exercice 2019

Obtention d'un emprunt auprès de BPI FRANCE pour un montant de 2,375 M€, à échéance au 31 mars 2024, souscrit dans le cadre du renforcement de la structure financière du groupe.

Obtention d'un emprunt auprès de la SOCIETE GENERALE pour un montant de 3 M€, à échéance au 31 mars 2025, souscrit dans le cadre du renforcement de la structure financière du groupe.

1.3 Evènements postérieurs à la clôture 2019

Le 8 janvier 2020, VISIATIV SA a présenté ses nouvelles ambitions de développement, matérialisées à travers son nouveau plan stratégique CATALYST 2023. Après AUDEO 2017, achevé avec succès en 2016 avec un an d'avance, puis NEXT 100, dont les objectifs à 2020 ont été atteints fin 2019, CATALYST 2023 vise à affirmer Visiativ en tant que partenaire stratégique des dirigeants pour accélérer l'innovation et la transformation de leurs entreprises. CATALYST 2023 se matérialise à travers 5 évolutions prioritaires pour Visiativ : une nouvelle organisation autour d'une plateforme de compétences, une gouvernance renouvelée et renforcée, une performance financière réaffirmée, la mise en œuvre d'une stratégie innovante des ressources humaines, et des engagements encore plus forts en matière de responsabilité sociétale.

Le 30 janvier 2020, VISIATIV SA renforce sa gouvernance et annonce la nomination de Bertrand SICOT au poste de Directeur Général Délégué, et membre du Comité Exécutif (COMEX), de VISIATIV SA. Bertrand SICOT apporte trente années d'expérience en ventes & marketing de solutions logicielles pour l'industrie autant sur le plan national, européen que mondial. Simultanément, Christian DONZEL a arrêté ses mandats de Directeur Général Délégué mais reste administrateur du groupe.

À ce jour, il est prématuré de communiquer avec précision sur l'impact de la pandémie Covid-19 sur l'activité. La société VISIATIV reste extrêmement attentive à l'évolution de son activité et déploie toutes ses ressources pour assister les clients dans la gestion de cette situation exceptionnelle. Compte tenu des incertitudes économiques liées à l'évolution de la situation sanitaire, VISIATIV ne communique pas, à ce stade, d'objectifs financiers pour l'exercice 2020. Le Groupe tiendra le marché informé de toute évolution notable de la situation sur son activité. Par ailleurs, des actions et des mesures de prévention ont été mises en œuvre pour réduire les risques de contamination au sein des collaborateurs, en France comme à l'étranger.

Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables

2.1 Principe d'établissement des comptes

Les comptes de la société VISIATIV ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce (articles L123-12 à L123-28) et les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels (règlement ANC 2014-03 du 05/06/2014 modifié par le règlement 2015-06 du 23 novembre 2015, par le règlement ANC 2016-07 du 04/11/2016 et modifié par le règlement ANC2017-01 du 04/11/2016).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Pour une meilleure compréhension des comptes présentés, les principaux modes et méthodes d'évaluation retenus sont précisés ci-après, notamment lorsque :

- Un choix est offert par la législation,
- Une exception prévue par les textes est utilisée,
- L'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle,
- Il est dérogé aux prescriptions comptables.

2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées de licences, marques et logiciels.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Elles sont amorties linéairement sur la durée de leur utilisation par la société, soit :

Éléments	Durées d'amortissement
Marques	Non amortissable
Logiciels	1 à 3 ans

2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production par l'entreprise.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

Éléments	Durées d'amortissement
Installations générales, agencements, aménagements	4 à 10 ans – Linéaire
Matériel de bureau et informatique	2 à 8 ans – Linéaire
Matériel de transport	1 à 5 ans - Linéaire
Mobilier	3 à 8 ans – Linéaire

2.4 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées essentiellement des titres de participation détenus par la société et de dépôts de garantie versés dans le cadre de contrats de location simple des locaux français.

La valeur bilancielle des titres de participation fait l'objet chaque année d'une comparaison avec leur valeur d'inventaire. Si cette dernière est inférieure au coût historique, une provision pour dépréciation est constituée.

La valeur d'inventaire des titres de participation est déterminée sur la base des capitaux propres de la filiale, des perspectives de croissance, des plus-values latentes, et prend en considération l'environnement économique.

Les frais d'acquisition des titres de participation sont inclus dans le coût d'acquisition des titres et font l'objet d'un amortissement fiscal dérogatoire sur cinq ans à compter de la date d'acquisition des titres.

2.5 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées au cas par cas par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

2.6 Disponibilités et équivalents de trésorerie

La trésorerie est constituée essentiellement des avoirs disponibles sur des comptes bancaires libellés en euros.

2.7 Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est inscrite au bilan dans les postes « Ecart de conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion - actifs font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

2.8 Provisions pour risques et charges

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N°2000-06, sont destinées à couvrir les obligations de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elles provoqueront une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.9 Indemnités de départs à la retraite

Les montants des paiements futurs correspondant aux indemnités de départs à la retraite sont évalués selon une méthode actuarielle, en prenant des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, la mortalité, puis ces évaluations sont ramenées à leur valeur actuelle.

Ces engagements ne font pas l'objet de provisions mais figurent dans les engagements hors bilan (cf. note 20.1).

2.10 Contrat de liquidité

A partir du 28 mai 2014 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, VISIATIV a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité d'une valeur de 200 000 euros conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par la décision AMF du 21 mars 2011 à la société de Bourse Gilbert Dupont.

A compter du 25 septembre 2017, en accord avec l'intermédiaire, le contrat de liquidité a été porté à une valeur de 300 000 euros.

Les acquisitions d'actions propres sont comptabilisées à l'actif du bilan, dans les autres immobilisations financières. Les pertes et profits liés aux achats et ventes d'actions propres sont comptabilisés dans le résultat financier.

Au 31 décembre 2019, le nombre d'actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité est de 4 546 actions pour une valeur de 107 K€.

Les pertes et profits sur la période se sont élevés à + 26 K€. Le solde espèces du contrat de liquidité s'élève à 67 K€.

2.11 Subventions publiques à recevoir

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

2.12 Emprunts

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. A compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2016, les frais d'émission d'emprunts sont répartis sur la durée de l'emprunt.

Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

2.13 Chiffres d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué essentiellement des prestations de directions facturées aux filiales de la société et de la refacturation des dépenses prises en charge par la société pour le compte de ces mêmes filiales. La reconnaissance du revenu est réalisée sur l'exercice au cours duquel la prestation est exécutée.

Le schéma de refacturation aux filiales a été affiné sur l'exercice notamment au niveau des facturations des Management fees et des redevances de marques.

2.14 Frais de logiciels R&D

Les frais de logiciels prennent en considération les coûts de production liés aux projets de développement internes de logiciels (coûts salariaux et coûts externes de sous-traitance).

La société VISIATIV immobilise ces frais de R&D dans la mesure où :

- la faisabilité technique des projets est avérée,
- l'entreprise a l'intention d'achever les projets immobilisés, de les utiliser, et/ou de les vendre,
- l'entreprise a la capacité d'utiliser ou de vendre les projets,
- l'entreprise dispose des ressources appropriées pour achever les projets,
- l'immobilisation incorporelle créée générera des avantages économiques futurs,
- le coût de chaque projet peut être évalué de façon fiable.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la société n'a pas engagé de dépenses susceptibles d'être immobilisées au titre des frais de développement.

A la fin de chaque exercice, la société vérifie, pour les frais de développement antérieurement immobilisés, que les conditions d'activation sont toujours respectées.

Ces dépenses sont amorties sur une durée de cinq ans à compter de la date de mise en service du logiciel développé.

2.15 Distinction Résultat courant et Résultat exceptionnel

Le résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments inhabituels des activités ordinaires ont été portés en résultat exceptionnel. Le détail des éléments exceptionnels apparaît en note 17 de l'annexe aux comptes annuels.

Les cessions de titres de participation sont comptabilisées dans le résultat exceptionnel, conformément aux dispositions du Plan Comptable Général.

Les abandons de comptes courants consentis aux filiales, lorsqu'il en existe, sont comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

Note 3 : Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Les immobilisations et leurs variations se décomposent comme suit :

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS (Montants en euros)	31/12/2018	Acquisitions	Cessions	31/12/2019
Frais d'établissement et de développement				0
Autres postes d'immobilisations incorporelles	679 107	213 851		892 958
Total immobilisations incorporelles	679 107	213 851	0	892 958
Installations techniques, matériel et outillages industriels	0			0
Installations générales, agencements, aménagements	1 708 261	236 221		1 944 482
Matériel de transport	21 218	703	20 679	1 242
Matériel de bureau, informatique, mobilier	660 417	60 908	2 426	718 899
Immobilisations corporelles en cours	0			0
Total immobilisations corporelles	2 389 896	297 832	23 105	2 664 624
Autres participations	73 686 919	942 144	862 443	73 766 621
Autres titres immobilisés	722 420	2 500	352 500	372 420
Prêts, dépôts et cautionnements	955 203	358 763	218 383	1 095 583
Autres immobilisations financières	2 972 083	87 634	42 962	3 016 755
Total immobilisations financières	78 336 625	1 391 041	1 476 288	78 251 379
TOTAL	81 405 628	1 902 724	1 499 393	81 808 960

L'augmentation du poste « Autres participations » est liée principalement aux acquisitions des titres de sociétés VISIATIV HOSTING et STRATEGEEEX, qui représentent à elles-seule 99 % du coût total des acquisitions réalisées au cours du présent exercice.

La diminution du poste « Autres participations » est liée aux événements suivants, constatés au cours de l'exercice :

Cessions de titres	31/12/2019
Titres VISIATIV CONSEILS	200 K€
Titres STRATEGEEEX	332 K€
TOTAL	532 K€

Ajustement des valeurs d'entrée des titres (modification complément de prix)	31/12/2019
Titres DIMENSION GROUP BV	331 K€
TOTAL	331 K€

TOTAL des diminutions du poste "Autres participations"	862 K€
---	---------------

Les immobilisations financières à la clôture sont principalement composées des titres consolidés (65 537 K€), d'autres titres immobilisés (263 K€), d'emprunts obligataires (110 K€), des dépôts et cautionnements (896 K€), des prêts sans intérêts relatifs aux versements faits auprès des organismes collecteurs de l'obligation de construction (132 K€) et d'actions propres (3 017 K€).

Le solde en espèces restant issu du contrat de liquidité s'élève à 67 K€ au 31 décembre 2019.

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS (Montants en euros)	31/12/2018	Dotations	Reprises	31/12/2019	Valeurs nettes 31/12/2019
Frais d'établissement et de développement	0			0	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles	343 490	130 382		473 872	419 086
Total immobilisations incorporelles	343 490	130 382	0	473 872	419 086
Installations techniques, matériel et outillages industriels	0			0	0
Installations générales, agencements, aménagements	477 077	224 292		701 369	1 243 113
Matériel de transport	17 771	3 696	20 679	789	453
Matériel de bureau, informatique, mobilier	312 583	124 506	2 426	434 664	284 235
Immobilisations corporelles en cours	0			0	0
Total immobilisations corporelles	807 431	352 494	23 105	1 136 822	1 527 802
Autres participations	16 333 152	4 270 406	181 503	20 422 055	53 344 565
Autres titres immobilisés	0			0	372 420
Prêts, dépôts et cautionnements	0			0	1 095 583
Autres immobilisations financières	986 698		986 698	0	3 016 755
Total immobilisations financières	17 319 850	4 270 406	1 168 201	20 422 055	57 829 323
TOTAL	18 470 771	4 753 282	1 191 306	22 032 749	59 776 212

Détail des provisions des autres participations

PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES DE PARTICIPATION (montants en euros)	31/12/2019			
	Montant début exercice	Dotations	Reprises	Montant fin exercice
Titres VISIATIV SOFTWARE	10 584 055	4 107 003		14 691 058
Titres VISIATIV SOLUTIONS	2 150 000			2 150 000
Titres VISIATIV AFRICA	1 083 872			1 083 872
Titres KALISTA	258 143			258 143
Titres AIMCP	434 145			434 145
Titres SPREADING APPS	969 701			969 701
Titres NUMVISION	453 237			453 237
Titres STRATEGEEEX	400 000		181 503	218 497
Titres VISIATIV SUISSE		83 403		83 403
Titres SILAB		80 000		80 000
TOTAL	16 333 153	4 270 406	181 503	20 422 055

Autres Obligations Convertibles

- **Emprunt obligataire STRATEGEEEX**

La société a souscrit 350 000 obligations convertibles d'une valeur nominale de 1 euros chacune, émises par la société STRATEGEEEX en date du 27 décembre 2013.

Ces obligations pouvaient être converties jusqu'au 27 décembre 2019. Elles bénéficiaient pendant toute la durée de leur existence d'un taux d'intérêt annuel égal à 6 %. Les obligations non converties bénéficiaient d'un intérêt annuel complémentaire à l'intérêt annuel, de 5% l'an à compter de leur souscription, capitalisé annuellement, en vue de porter le taux global de rendement actuariel des obligations convertibles à 11 % l'an.

150 000 de ces obligations ont été converties en actions 31 765 actions de 1 euro de valeur nominale en date du 15 mars 2019.

200 000 de ces obligations ont fait l'objet d'une demande de remboursement, assortie immédiatement d'un abandon de créance.

- **Emprunt obligataire LINKSOFT (2015)**

La société a souscrit 1 250 obligations convertibles d'une valeur nominale de 40 euros chacune, émises par la société LINKSOFT en date du 19 janvier 2015.

Ces obligations pourront être converties jusqu'au 19 janvier 2020. Elles bénéficieront pendant toute la durée de leur existence d'un taux d'intérêt annuel égal à 5 %. Les obligations non converties bénéficieront d'un intérêt annuel complémentaire à l'intérêt annuel, de 6% l'an à compter de leur souscription, capitalisé annuellement, en vue de porter le taux global de rendement actuariel des obligations convertibles à 11 % l'an.

La société VISIATIV n'a pas converti ses obligations à l'échéance.

- **Emprunt obligataire LINKSOFT (2017)**

La société a racheté auprès du prêteur initial, le 10 janvier 2017, 1 500 obligations convertibles d'une valeur nominale de 40 euros chacune, émises par la société LINKSOFT en date du 19 janvier 2015.

Ces obligations pourront être converties jusqu'au 19 janvier 2020. Elles bénéficieront pendant toute la durée de leur existence d'un taux d'intérêt annuel égal à 5 %. Les obligations non converties bénéficieront d'un intérêt annuel complémentaire à l'intérêt annuel, de 6% l'an à compter de leur souscription, capitalisé annuellement, en vue de porter le taux global de rendement actuariel des obligations convertibles à 11 % l'an.

La société VISIATIV n'a pas converti ses obligations à l'échéance.

Note 4 : Créances

4.1 Créances clients

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (Montants en euros)	31/12/2019	31/12/2018
Clients et comptes rattachés	20 381 489	2 687 324
Dépréciation des clients et comptes rattachés	169 342	165 403
Total net des clients et comptes rattachés	20 212 147	2 521 921

4.2 Détails des créances et ventilation par échéance

Les tableaux ci-après détaillent les composantes des postes « Créances » au 31 décembre 2019.

Les créances clients à plus d'un an correspondent aux clients douteux ou litigieux.

ETATS DES CREANCES (Montants en euros)	31/12/2019		
	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Prêts	132 434		132 434
Autres immobilisations financières	3 979 904		3 979 904
Total de l'actif immobilisé	4 112 338	0	4 112 338
De l'actif circulant			
Créances clients	20 381 489	20 179 634	201 855
Personnel et comptes rattachés	33 520	33 520	
Etat - Crédit Impôt	5 816 290	1 157 587	4 658 703
Taxe sur la valeur ajoutée	512 842	512 842	
Divers	9 516	9 516	
Groupe et associés	34 616 392	34 174 933	441 459
Débiteurs divers	1 083	1 083	
Total de l'actif circulant	61 371 131	56 069 115	5 302 017
Charges constatées d'avance	1 001 386	1 001 386	0
Charges à répartir sur plusieurs exercices	655 538	145 011	510 526
Total général	67 140 393	57 215 512	9 924 881

Crédits d'impôt

Le poste « Total de l'actif circulant » inclut une créance de Crédit d'Impôt d'un montant de 5 816 290 € qui se décompose comme suit :

Année de la créance	Crédit d'Impôt Recherche (CIR)	Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)	Réduction d'Impôt Mécénat	Total des crédits d'impôts
2015	481 243	275 999		757 242
2016	1 017 292	400 345		1 417 637
2017	1 090 716	564 416		1 655 132
2018	841 057	502 836	8 730	1 352 623
2019	596 756		36 900	633 656
TOTAL	4 027 064	1 743 596	45 630	5 816 290

En l'absence de résultat imposable, la créance sur l'Etat relative aux crédits d'impôts est imputable sur l'impôt sur les sociétés ou remboursable au bout de 3 ans, les réductions d'impôt sont imputables sur l'impôt sur les sociétés des cinq exercices suivant leur constatation.

Comptes courants

COMPTES COURANTS	Créance au 31/12/2019	Provision pour dépréciation au 31/12/2018	Dotation	Reprise	Provision pour dépréciation au 31/12/2019	Créance nette
LINKSOFT	922 750					922 750
RESEAU HUMAIN	35 000					35 000
TIMELAB	474 722					474 722
VISIATIV SOLUTIONS	0	1 764 331		1 764 331		0
VISIATIV HOSTING	245 000					245 000
AIM CP	1 158 000	1 198 000		40 000	1 158 000	0
VISIATIV CONSEIL	10 662 488					10 662 488
VISIATIV SOFTWARE	14 823 057					14 823 057
VALLA	1 533 287		1 533 287		1 533 287	0
VISIATIV 3D PRINTING	1 402 769					1 402 769
ABGI GROUP	720 000					720 000
SPREADING APPS	101 500					101 500
NUMVISION	689 685	453 692	235 993		689 685	0
AUDROS	50 000					50 000
TALENT 4	300 000		300 000		300 000	0
VISIATIV AFRICA	441 459	191 459	250 000		441 459	0
VISIATIV SUISSE	312 230					312 230
VISIATIV MAROC	320 038					320 038
INTERETS COURUS	424 407		38 788		38 788	385 620
TOTAL	34 616 392	3 607 482	2 358 069	1 804 331	4 161 220	30 455 173

Note 5 : Valeurs mobilières de placement et trésorerie

5.1 Détails des valeurs mobilières de placement et trésorerie

Le tableau ci-dessous présente le détail des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie nette :

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET TRESORERIE NETTE (Montants en euros)	31/12/2019		31/12/2018	
	Valeur d'usage	Valeur vénale	Valeur comptable	Valeur vénale
SICAV Monétaire				
Actions propres			21 645	20 592
Comptes à terme				
Comptes bancaires et caisse	1 715 060		2 105 518	
Instruments financiers de couverture	76 833		101 725	
Concours bancaires courants	(12 220)		(11 807)	
TOTAL	1 779 672		2 217 081	

5.2 Contrat de couverture – garantie de taux plafond

En application de l'article 16.3.2 du contrat de crédit du 14 décembre 2016 conclu entre :

- VISIATIV, VISIATIV HOSTING et VISIATIV SOFTWARE FOR SMART BUILDINGS d'une part, et
- SOCIETE GENERALE, CREDIT LYONNAIS, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE-EST, CIC LYONNAISE DE BANQUE et CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE RHONE ALPES d'autre part,

La Groupe VISIATIV a conclu avec les prêteurs, des contrats de couverture de taux d'intérêt, couvrant à tout moment, pendant une durée minimum de quatre ans, un montant notionnel au moins égal à cinquante pour cent (50 %) de l'Encours Global Prêt de Refinancement, et un montant notionnel au moins égal à cinquante pour cent (50 %) du montant total en principal des Tirages Capex effectués au cours de la période d'utilisation.

Les contrats de couverture sont résumés comme suit :

Dette couverte	Montant total de la dette au 31/12/2019 (en €)	Garantie de taux plafond	Société couverte	Date de début de la couverture	Date de fin de la couverture	Montant de la dette couverte (en €)	Pourcentage de la dette couverte	Prêteur couvrant la dette			
								SOCIETE GENERALE	LCL	CIC	CAISSE D'EPARGNE
Prêt de Refinancement	3 542 857	0,50%	VISIATIV	14/06/2017	14/03/2022	3 350 000	100%			2 150 000	1 200 000
			VSSB	14/06/2017	14/03/2022	1 200 000	100%		1 200 000		
			VISIATIV HOSTING	14/06/2017	14/03/2022	1 650 000	100%	1 650 000			
Total prêt de Refinancement	3 542 857					6 200 000	100%	1 650 000	1 200 000	2 150 000	1 200 000
Capex Linéaire	8 059 400	0,50%	VISIATIV	14/06/2017	14/03/2022	3 200 000	40%		3 200 000		
Capex Infine	10 500 000	1,00%	VISIATIV	14/06/2017	14/12/2023	3 200 000	30%	3 200 000			
Total des tirages Capex	18 559 400					6 400 000	34%	3 200 000	3 200 000	0	0

Note 6 : Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires relatives à des biens ou des services dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement et dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur, et s'élèvent à 1 001 386 euros.

Note 7 : Charges à étaler

La société a opté pour l'étalement des frais d'émission des emprunts.

Ces frais sont étalés sur la durée des emprunts correspondants.

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2019 la société n'a pas constaté de nouvelle charge à étaler.

Le traitement comptable consiste à comptabiliser un transfert de charge pour l'intégralité des frais à étaler et de constater chaque année une dotation aux amortissements sur charges d'exploitation à répartir.

Au titre de l'exercice au cours duquel les frais sont engagés, la dotation est proratisée à partir de la date de souscription des emprunts.

Au 31/12/2019, le montant de la dotation pour charges à étaler s'élève à 145 011 euros.

Au 31/12/2019, le montant de la charge restant à étaler s'élève à :

	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025	Total
Dotation annuelle (en euros)	145 011	145 011	145 011	143 030	61 979	15 495	655 538

Note 8 : Produits à recevoir

Produits à recevoir sur clts et comptes rattachés	31/12/2019
Factures à établir VSE	835 322
Factures à établir visiativ software	288 523
Factures à établir visiativ solutions	653 359
Factures à établir ABGI Group	535 908
Factures à établir AIM CP	46 961
Factures à établir visiativ conseil	71 885
Factures à établir spreading apps	38 706
Factures à établir audros	77 776
Factures à établir dimensions group bn	133 746
Factures à établir kalista	27 360
Factures à établir vssb	96 269
Factures à établir suisse	15 395
Factures à établir solo solutions	78 079
Factures à établir visiativ hosting	154 933
Factures à établir visiativ africa	17 377
Factures à établir numvision	8 536
Factures à établir visiativ 3d printing	60 916
Factures à établir innova systems	63 709
Factures à établir clients hors groupe	42 246
TOTAL	3 247 005

Produits à recevoir sur autres créances	31/12/2019
Intérêts des comptes courants à recevoir	424 407
Etat - produits à recevoir	9 516
TOTAL	433 923

Note 9 : Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de prestations ordinaires relatives à des biens ou des services dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement et dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur, et s'élèvent à 881 578 euros.

Note 10 : Capitaux propres

Note 10.1 Variations des capitaux propres

La variation des capitaux propres sur l'exercice 2019 s'analyse comme suit :

Variation des capitaux propres	Capital						
Montant en euros	Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission	Réserves	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Capitaux propres
Au 31 décembre 2018	4 027 553	2 416 532	35 894 382	8 533 802	(1 722 972)	140 255	45 261 999
Affectation du résultat 2018				(1 722 972)	1 722 972		0
Résultat net 2019					3 064 035		3 064 035
Emission d'actions							0
Amortissement dérogatoire						123 495	123 495
Au 31 décembre 2019	4 027 553	2 416 532	35 894 382	6 810 830	3 064 035	263 750	48 449 529

Note 10.2 Composition du capital social et détail par catégories d'actions

Le capital social est fixé à la somme de 2 416 532 €. Il est divisé en 4 027 553 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,60 €.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	31/12/2019	31/12/2018
Capital (en euros)	2 416 532	2 416 532
Nombre d'actions	4 027 553	4 027 553
Valeur nominale (en euros)	0,60	0,60

Actions de préférences ADP2012-1

L'assemblée Générale Mixte du 26 janvier 2018 a décidé de la conversion des 450 660 actions de préférence de catégorie « ADP 2012 » en actions ordinaires.

Les avantages particuliers attachés aux actions de préférence ADP2012 étaient :

- Droit à un dividende prioritaire, pour l'exercice clos après le 1er janvier 2018 et pour chacun des exercices suivants.

Note 10.3 Distribution de dividendes

La société n'a procédé à aucune distribution de dividendes sur l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Note 11 : Provisions

Note 11.1 Provisions pour risques et charges

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (montant en euros)	31/12/2019			
	Montant début exercice	Dotations	Reprises	Montant fin exercice
Provision Prudhommes		2 400		2 400
Provision pour attribution d'actions gratuites	21 645		21 645	0
Provision pour départ de salariés		246 032		246 032
TOTAL	21 645	248 432	21 645	248 432

Note 11.2 Provisions pour dépréciations

PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS (montant en euros)	31/12/2019			
	Montant début exercice	Dotations	Reprises	Montant fin exercice
Provisions sur comptes clients	165 403	10 320	6 380	169 342
Provisions sur comptes financiers	3 607 482	2 358 069	1 804 331	4 161 220
TOTAL	3 772 885	2 368 388	1 810 711	4 330 561

Note 11.3 Provisions réglementées

PROVISIONS REGLEMENTEES (montant en euros)	31/12/2019			
	Montant début exercice	Dotations	Reprises	Montant fin exercice
Amortissements dérogatoires	140 255	123 496	0	263 750
TOTAL	140 255	123 496	0	263 750

Note 12 : Dettes financières

Note 12.1 Restructuration de la dette financière

La société VISIATIV a conclu un contrat de prêt avec l'ensemble des établissements bancaires suivants, réunis dans le cadre d'un contrat de syndication bancaire :

- Caisse d'Epargne et de Prévoyance Rhône Alpes,
- Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est,
- CIC Lyonnaise de Banque,
- Crédit Lyonnais,
- Société Générale.

Les Prêteurs ont consenti, selon les termes et conditions du contrat de crédits conclu en date du 14 décembre 2016, modifié par avenant n° 1 en date du 3 mai 2018 :

- Au profit des sociétés VISIATIV, VSSB et VISIATIV HOSTING, un prêt d'un montant total en principal de six millions deux cent mille euros (6.200.000 EUR), dont 3 350 000 euros au profit de VISIATIV, ayant pour objet le refinancement intégral de l'endettement de ces sociétés ;
- Au profit de la société VISIATIV, une ouverture de crédit (dite CAPEX 1) d'un montant maximum en principal de seize millions d'euros (16.000.000 EUR) ayant pour objet le financement ou le refinancement partiel de croissances externes réalisées par la société et tous frais y afférents ;
- Et au profit de la société VISIATIV, une ouverture de crédit (dite CAPEX 2) d'un montant maximum en principal de cinq millions d'euros (5.000.000 EUR) ayant pour objet le financement ou le refinancement partiel de croissances externes autorisées réalisées par la société et tous frais y afférents.

A la date du 14 décembre 2016, le prêt portant sur le refinancement de la dette a été débloqué pour un montant total de 6 200 000 euros, réparti comme suit entre les sociétés emprunteuses :

- | | |
|----------------------|-----------------|
| - VISIATIV : | 3 350 000 euros |
| - VSSB : | 1 200 000 euros |
| - VISIATIV HOSTING : | 1 650 000 euros |

Cet emprunt est remboursé par échéances semestrielles sur une durée de sept années, la dernière échéance étant fixée au 14 décembre 2023. Cet emprunt porte intérêt au taux de Euribor 3 mois + 1.50 %.

Au 31 décembre 2019, le solde de la dette s'établit comme suit :

- | | |
|----------------------|----------------------|
| - VISIATIV : | 1 914 286 euros |
| - VSSB : | 685 714 euros |
| - VISIATIV HOSTING : | <u>942 857 euros</u> |
| Total de la dette : | 3 542 857 euros |

A la date du 31 décembre 2019, l'ouverture de crédit (dite CAPEX 1) est utilisée à hauteur de 16 000 000 euros. Le capital restant dû s'élève à 13 576 067 euros au 31/12/2019. Ce crédit est remboursé en douze échéances semestrielles. Cet emprunt porte intérêt au taux de Euribor 3 mois + une marge de 1.50 pour la tranche A, et Euribor 3 mois + une marge de 1,95 pour la tranche B.

Au 31 décembre 2019, le solde de la dette s'établit comme suit :

CAPEX 1 - Tranche A	31/12/2018 (en €)	Souscription (en €)	Remboursement (en €)	31/12/2019 (en €)
VISIATIV	4 799 667	0	959 934	3 839 734
VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE	2 170 417	0	434 084	1 736 334
TOTAL	6 970 084	0	1 394 017	5 576 067

CAPEX 1 - Tranche B	31/12/2018 (en €)	Souscription (en €)	Remboursement (en €)	31/12/2019 (en €)
VISIATIV	5 395 500	0	0	5 395 500
VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE	2 604 500	0	0	2 604 500
TOTAL	8 000 000	0	0	8 000 000

CAPEX 1 - Total	31/12/2018 (en €)	Souscription (en €)	Remboursement (en €)	31/12/2019 (en €)
VISIATIV	10 195 167	0	959 934	9 235 234
VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE	4 774 917	0	434 084	4 340 834
TOTAL	14 970 084	0	1 394 017	13 576 067

L'ouverture de crédit (dite CAPEX 2) est quant à elle utilisée à hauteur de 5 000 000 euros. Le capital restant dû s'élève à 5 000 000 euros au 31 décembre 2019. Cet emprunt est réalisé dans les mêmes conditions que le crédit (dite CAPEX 1).

Au 31 décembre 2019, le solde de la dette s'établit comme suit :

CAPEX 2 - Tranche A	31/12/2018 (en €)	Souscription (en €)	Remboursement (en €)	31/12/2019 (en €)
VISIATIV	200 000	2 300 000	16 667	2 483 333
TOTAL	200 000	2 300 000	16 667	2 483 333

CAPEX 2 - Tranche B	31/12/2018 (en €)	Souscription (en €)	Remboursement (en €)	31/12/2019 (en €)
VISIATIV	200 000	2 300 000	0	2 500 000
TOTAL	200 000	2 300 000	0	2 500 000

CAPEX 2 - Total	31/12/2018 (en €)	Souscription (en €)	Remboursement (en €)	31/12/2019 (en €)
VISIATIV	400 000	4 600 000	16 667	4 983 333
TOTAL	400 000	4 600 000	16 667	4 983 333

Note 12.2 Emprunt obligataire

La société VISIATIV a émis en mai 2018 un emprunt obligataire d'un montant nominal total de 20 000 000 € portant intérêt à taux fixe et venant à échéance le 4 mai 2025.

Les obligations porteront intérêt :

- Au taux de 3,95 % l'an, pour la période courant du 4 mai 2018 au 4 mai 2019 (payable à la première date de paiement d'intérêts, soit le 4 mai 2019) ; et
- Au taux de 3,90 % l'an, pour la période d'intérêts courant de la première date de paiement d'intérêts jusqu'à la date de paiement d'intérêts suivante et pour toutes période d'intérêts suivante jusqu'à la date d'échéance.

Les obligations sont émises sous forme de titres dématérialisés au nominatif d'une valeur nominale de 100 000 euros chacune.

Note 12.3 Dettes financières

Evolution des dettes financières (Montant en euros)	Emprunts	Dettes financières diverses	Avances remboursables	Total
Au 31 décembre 2018	41 258 160	1 680 319	0	42 938 479
(+) Encaissement	12 475 000	14 714 122		27 189 122
(-) Remboursement	-4 643 525	-24 000		-4 667 525
(+/-) Autres mouvements				0
Au 31 décembre 2019	49 089 636	16 370 441	0	65 460 077
<i>Dont dettes à moins d'un an</i>	<i>4 066 399</i>	<i>16 370 441</i>	<i>0</i>	
<i>Dont dettes de 1 à 5 ans</i>	<i>23 238 236</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	
<i>Dont dettes à plus de 5 ans</i>	<i>21 785 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	

Le poste dettes auprès des établissements de crédit se décompose comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2019	Type de taux	Taux	Date début	Date fin	Part - 1 ans	de 1 à 5 ans	> 5 ans
EMPRUNT OBLIGATAIRE 20 000 K€	20 000 000	Fixe	3,95%	03/05/2018	04/05/2025			20 000 000
EMPRUNT VISIATIV SG 3000 K€	3 000 000	Variable	Euribor 3 mois + 1,5%	24/10/2019	31/03/2025	450 000	2 400 000	150 000
EMPRUNT BPI SG IND FUTUR	7 375 000	Fixe	1,59%	06/12/2018	31/12/2025	527 778	5 722 222	1 125 000
EMPRUNT VIS BPI SG 1500K€ INNO	1 275 000	Fixe	1,82%	31/03/2017	31/03/2024	300 000	975 000	
EMPRUNT VISIATIV BPI SG 1500K€	750 000	Fixe	2,46%	15/06/2015	30/06/2022	300 000	450 000	
EMPRUNT VISIATIV SG	1 914 286	Variable	Euribor 3 mois + 1,5%	14/12/2016	14/12/2023	478 572	1 435 714	
EMPRUNT VISIATIV CAPEX 1 - TR A	6 323 067	Variable	Euribor 3 mois + 1,5%	29/12/2016	14/12/2023	1 453 267	4 359 800	510 000
EMPRUNT VISIATIV CAPEX 1 - TR B	7 895 500	Variable	Euribor 3 mois + 1,5%	05/05/2017	14/12/2023	0	7 895 500	
INT COURUS SUR EMPRUNTS	544 563					544 563	0	
INTERETS COURUS A PAYER	12 220					12 220	0	
TOTAL	49 089 636					4 066 400	23 238 236	21 785 000

Note 12.4 Dettes diverses

Les dettes diverses sont essentiellement constituées des comptes courants intragroupe pour un montant de 16 370 K€, dont :

- 15 434 K€ pour la société VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE
- 45 K€ pour la société SOLO SOLUTION AUTONOME
- 400 K€ pour la société VSSB
- 7 K€ pour la société VISIATIV SOLUTIONS
- 81 K€ pour la société I PORTA
- 112 K€ pour la société KALISTA
- 77 K€ pour la société VSE SUISSE
- 86 K€ pour C+E FORUM
- 113 K€ pour les intérêts courus sur comptes courants groupe
- 14 K€ de dettes diverses

Note 13 : Echéances des dettes d'exploitation à la clôture

ETATS DES DETTES (Montants en euros)	31/12/2019			
	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes d'exploitation				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 504 046	1 504 046		
Personnel et comptes rattachés	935 763	935 763		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	757 182	757 182		
TVA, autres impôts, taxes et versements assimilés	1 550 668	1 550 668		
Fournisseurs d'immobilisations	398 900	65 337	333 563	
Produits constatés d'avances	881 578	881 578		
Autres dettes	598 494	598 494		
TOTAL	6 626 631	6 293 068	333 563	0

Note 14 : Détail des charges à payer

Les charges à payer s'analysent comme suit à la clôture du présent exercice :

DETAIL DES CHARGES A PAYER (Montants en euros)	31/12/2019
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Fournisseurs - Factures non parvenues	529 153
Total dettes fournisseurs et comptes rattachés	529 153
Dettes fiscales et sociales	
Personnel - Frais de déplacements à payer	8 897
Personnel - Provision congés payés	315 297
Personnel - Commissions à payer	313 808
Personnel - Primes à payer	269 082
Prov personnel autres charges	28 679
Charges sociales - Congés payés	137 063
Charges sociales à payer	294 056
Etat - Charges à payer	84 157
Total dettes fiscales et sociales	1 451 040
Intérêts courus sur c/c groupe	112 864
Intérêts courus à payer	11 851
Clts aae visiativ suisse	56 543
Autres dettes	24 000
Total autres dettes	205 258
TOTAL	2 185 451

Note 15 : Résultat d'exploitation

Note 15.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

NATURE DU CHIFFRE D'AFFAIRES (Montants en euros)	31/12/2019	31/12/2018
Ventes de marchandises	0	11 940
Produits des activités annexes	15 716 778	16 339 913
TOTAL	15 716 778	16 351 853

Note 15.2 Autres produits d'exploitation

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (Montants en euros)	31/12/2019	31/12/2018
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	158 334	745 267
Autres produits divers	3 539 850	1 625 964
TOTAL	3 698 184	2 371 231

DETAIL DES AUTRES PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION (Montants en euros)	31/12/2019	31/12/2018
Redevances de marques	3 537 654	1 594 552
Autres produits divers gestion	2 196	6 527
Crédit d'impôt recherche	0	24 885
TOTAL	3 539 850	1 625 964

REPRISES SUR PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS, TRANSFERTS DE CHARGES (Montants en euros)	31/12/2019	31/12/2018
Reprise provision clients	6 380	0
Reprise provision pour risques et charges	21 645	0
Avantages en nature alloués aux salariés	85 654	76 437
Autres transferts de charges d'exploitation (a)	44 655	668 830
TOTAL	158 334	745 267

(a) dont 657 K€ de charges à répartir sur plusieurs exercices au 31/12/2018

Note 15.3 Crédit d'impôt recherche

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la société n'a pas procédé à des opérations de recherches et de développements ouvrant droit au Crédit d'impôt Recherche.

Rappelons qu'au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la société a bénéficié d'un crédit d'impôt d'un montant de 24 885 euros.

Conformément aux méthodes appliquées par le groupe VISIATIV, ce crédit d'impôt avait été comptabilisé dans les autres produits d'exploitation.

Note 15.4 Charges d'exploitation

Charges externes

Les charges externes se décomposent de la manière suivante :

CHARGES EXTERNES (Montants en euros)	31/12/2019	31/12/2018
Sous-traitance, études et recherches	593 294	574 845
Rémunérations Interm. Honoraires	1 508 978	1 114 530
Déplacements, Missions et Réceptions	434 423	527 446
Primes d'assurances	215 929	196 225
Locations immobilières	3 077 581	2 967 581
Frais postaux et télécommunications	227 991	144 211
Publicité, Relations extérieures	2 587 450	2 225 292
Entretien et réparation	544 119	530 387
Services bancaires	148 915	621 052
Prestations groupe		0
Autres charges	455 350	368 267
TOTAL	9 794 031	9 269 836

Frais de personnel

Les frais de personnel se décomposent de la manière suivante :

FRAIS DE PERSONNEL (Montants en euros)	31/12/2019	31/12/2018
Salaires	5 724 493	6 032 990
Charges sociales	2 450 315	2 643 044
TOTAL	8 174 808	8 676 034

Note 16 : Produits et charges financiers

PRODUITS FINANCIERS (Montants en euros)	31/12/2019	31/12/2018
Gains de change	1 104	477
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	26 500	26 500
Produits financiers de participations	6 616 264	5 987 780
Autres intérêts et produits assimilés	0	12 603
Reprises sur provisions	2 972 532	1 578 986
TOTAL	9 616 400	7 606 345

CHARGES FINANCIERES (Montants en euros)	31/12/2019	31/12/2018
Pertes de change	0	0
Dotations provisions financières	6 628 474	10 233 442
Charges d'intérêts	1 335 843	917 426
Autres charges financières	24 892	24 892
TOTAL	7 989 210	11 175 760

Note 17 : Produits et charges exceptionnels

PRODUITS EXCEPTIONNELS (Montants en euros)	31/12/2019	31/12/2018
Produits de cession des éléments de l'actif	207 001	0
Autres produits exceptionnels (a)	151 372	599 569
TOTAL	358 373	599 569

(a) Dont :

- Boni rachats actions propres : 90 K€
- Retour meilleur fortune Fealinx : 61 K€

CHARGES EXCEPTIONNELLES (Montants en euros)	31/12/2019	31/12/2018
Valeur nette comptable des éléments de l'actif cédés	531 503	415 571
Dotations exceptionnelles aux amortissements	123 496	82 677
Autres charges exceptionnelles (a)	296 546	300 536
TOTAL	951 544	798 783

(a) Dont :

- Abandon de compte courant : 200 K€
- Mali rachats actions propres : 85 K€

Note 18 : Parties liées

Les parties liées sont :

- les entités sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable,
- Les sociétés exclues du périmètre de consolidation (dénommées ci-dessous « autres parties liées »)
- les dirigeants.

Les flux de transaction entre VISIATIV et les sociétés liées sont les suivants :

(Montants en euros)	Intégration globale	Autres parties liées
Ventes des sociétés intégrées vers les filiales intégrées globalement et autres parties liées	17 668 264	28 947
Achats des sociétés intégrées auprès des filiales intégrées globalement et autres parties liées	323 162	123 345
Dividendes	6 183 621	
Créances rattachées à des participations	49 784 471	1 756 222
Dettes rattachées à des participations	16 109 479	24 000

Certains des locaux occupés par le Groupe sont loués auprès de SCI dont les dirigeants sont communs aux dirigeants du groupe. Le montant annuel des loyers s'élève à 919 K€. Les loyers correspondent à des loyers de marchés, sur la base d'évaluations rendues par des experts indépendants.

Rémunérations des dirigeants

En application de l'article 531-3 du Plan Comptable Général, sont à considérer comme des dirigeants sociaux d'une Société Anonyme à Conseil d'administration le Président du Conseil d'administration, les directeurs généraux ainsi que les administrateurs personnes physiques ou morales (et leurs représentants permanents).

Les rémunérations versées aux dirigeants s'analysent de la façon suivante (en euros) :

Rémunération des dirigeants en euros	31/12/2019	31/12/2018
Rémunération fixe annuelle	455 101	455 338
Rémunération variable	160 800	109 200
Jetons de présence	0	0
Avantages en nature Véhicule	12 537	14 971
Avantages en nature GSC Chômage	11 992	11 758
TOTAL	640 430	591 267

Note 19 : Effectifs

Les effectifs moyens de la Société au cours du dernier exercice sont les suivants :

EFFECTIFS MOYENS	Exercice 2019	Exercice 2018
Cadres	60	60
Non Cadres	32	34
TOTAL	92	94

Note 20 : Engagements donnés

Note 20.1 Indemnité de départ à la retraite

Méthodologie de calcul

Le but de l'évaluation actuarielle est de produire une estimation de la valeur actualisée des engagements de VISIATIV en matière d'indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives.

Ces obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées à la date de clôture de l'exercice. Ces indemnités ne font pas l'objet d'une comptabilisation sous forme de provision dans les comptes de la société mais constituent un engagement hors bilan.

Ce montant est déterminé à la date de clôture sur la base d'une évaluation actuarielle qui repose sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité.

Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

HYPOTHESES ACTUARIELLES	31/12/2019		31/12/2018	
	Cadres	Non cadres	Cadres	Non cadres
Age de départ à la retraite	Départ volontaire à 65/67 ans		Départ volontaire à 65/67 ans	
Conventions collectives	Bureaux d'études - SYNTEC	Bureaux d'études - SYNTEC	Bureaux d'études - SYNTEC	Bureaux d'études - SYNTEC
Taux d'actualisation (IBOXX Corporates AA)	0,56%		1,53%	
Table de mortalité	INSEE 2018		INSEE 2017	
Taux de revalorisation des salaires	2,0%		2,00%	
Taux de turn-over	Turn over interne		Turn over interne	
Taux de charges sociales	44%	44%	44%	44%

Montant de l'engagement

INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE	31/12/2019	31/12/2018
Montant des engagements	287 619	336 447

Note 20.2 Avals et cautions

1 – La société VISIATIV s'est portée caution solidaire de sa filiale VISIATIV SOFTWARE pour deux contrats de prêt OSEO. Au 31 décembre 2019, les prêts sont totalement remboursés.

2 – La société VISIATIV s'est portée caution solidaire de sa filiale VSSB pour un emprunt d'un montant initial de 1 200 000 euros qu'elle a souscrit auprès des banques du Groupe VISIATIV réunies dans le cadre d'un contrat de syndication bancaire. Au 31 décembre 2019, le solde du financement restant à rembourser par VSSB s'élève à 685 714 euros.

3 – La société VISIATIV s'est portée caution solidaire de sa filiale VISIATIV HOSTING pour un emprunt d'un montant initial de 1 650 000 euros qu'elle a souscrit auprès des banques du Groupe VISIATIV réunies dans le cadre d'un contrat de syndication bancaire. Au 31 décembre 2019, le solde du financement restant à rembourser par VISIATIV HOSTING s'élève à 942 857 euros.

4 – La société VISIATIV s'est portée caution solidaire de sa filiale VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES pour un emprunt d'un montant initial de 5 209 000 euros qu'elle a souscrit auprès des banques du Groupe VISIATIV réunies dans le cadre d'un contrat de syndication bancaire. Au 31 décembre 2019, le solde du financement restant à rembourser par VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES s'élève à 4 340 833 euros.

Note 20.3 Dettes garanties par des sûretés réelles

L'emprunt et les ouvertures de crédit accordés par les établissements bancaires réunis dans le cadre du contrat de syndication bancaire définis au paragraphe « 12.2. Restructuration de la dette financière » de la présente annexe, sont garantis par le nantissement des titres des filiales suivantes :

- VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE
- VISIATIV SOFTWARE
- VISIATIV SOLUTIONS
- VSSB
- VISIATIV HOSTING
- ABGI GROUP
- VISIATIV CONSEIL

Note 20.4 Engagement de versement d'un complément de prix sur l'acquisition de titres de participation INNOVA SYSTEMS

En juillet 2018, la société VISIATIV a acquis la totalité des titres de la société INNOVA SYSTEMS. Des compléments de prix sont prévus, ils seront calculés sur la base d'un multiple de la variation de l'EBITDA 2019, 2020 et 2021, par référence à l'EBITDA 2017.

Sur ce principe, et en fonction des données prévisionnelles de la filiale, un complément de prix d'un montant de 306 K€ a été comptabilisé en titre de participation à la clôture des comptes de l'exercice 2018, par la contrepartie d'une dette de fournisseur d'immobilisation. Un montant de 31 K€ a été versé au cours de l'exercice 2019, ramenant ainsi la dette à un total de 275 K€.

Note 20.5 Engagement de versement d'un complément de prix sur l'acquisition de titres de participation DIMENSIONS GROUP BV

En décembre 2018, la société VISIATIV a acquis la totalité des titres de la société DIMENSIONS GROUP BV. Des compléments de prix sont prévus, ils seront calculés sur la base d'un multiple de l'EBIT 2019, 2020 et 2021, plafonné à un montant total de 124 K€. Sur ce principe, et en fonction des données prévisionnelles de la filiale, un complément de prix d'un montant de 124 K€ a été comptabilisé en titre de participation, par la contrepartie d'une dette de fournisseur d'immobilisation.

Note 20.6 Covenants bancaires

Suite à la mise en place du contrat de syndication bancaire, la société s'engage jusqu'à ce que toutes les sommes aient été intégralement payées et remboursées, à respecter les engagements financiers ci-dessous :

Date de test	Ratio de Structure Financière Consolidée (R1)	Ration de Levier (R2)
31 décembre de chaque exercice à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2017	R1 < 1,00	R2 < 3,00 au 31/12/2019 R2 < 2,50 au 31/12/2020 R2 < 2,00 pour les exercices suivants

R1 : Le « ratio de structure financière consolidée » désigne, au titre d'une période de test le ratio :
Dettes Financières Nettes consolidées / Capitaux propres Consolidés

R2 : Le « ratio de levier » désigne, au titre d'une période de test, le ratio :
Dettes Financières Nettes brutes consolidées / EBITDA Consolidé

Note 20.7 Baux commerciaux

Locations immobilières

Dans le cadre de son activité, la société a conclu des contrats de location immobilière :

- Pour son siège social, située 26 rue Bennier à Charbonnières-les-Bains
- Pour ses bureaux dans différentes villes.

Durées

Les baux immobiliers consentis pour les locaux situés en France ont une durée de neuf années entières et consécutives avec la possibilité pour la société de donner congé des baux tous les trois ans uniquement.

Engagements

Le montant des engagements des baux commerciaux jusqu'à la prochaine période triennale s'analyse comme suit :

Baux commerciaux	Engagement jusqu'à la prochaine période triennale	
	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans
Engagements de location	1 060 972	939 907
	1 060 972	939 907

Note 20.8 Engagements au titre des contrats de location

Les engagements pris par le Groupe du fait des contrats de location en cours au 31 décembre 2019 sont présentés dans le tableau suivant :

CONTRATS DE LOCATION (Montants en K€)	Total	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans
Véhicules	287	120	167
Matériel informatique	1 607	656	951
Total de l'engagement	1 894	776	1 118

Note 20.9 Engagement de rachat des actionnaires minoritaires

Les actionnaires minoritaires des sociétés VSSB (actionnaire unique de la société Iporta), Spreading Apps, Numvision, Audros, AGBI Group, AGBI UK et Living Actor bénéficient d'une option de vente de leur action, et la société Visiativ à l'obligation d'achat des titres des minoritaires.

L'exercice de ses options est défini dans le calendrier suivant :

	Période d'exercice de l'option de vente par les minoritaires	Obligation d'achat par Visiativ
VSSB	Du 1er mai 2021 au 31 juillet 2021 A compter du 1er janvier 2022, entre le 1er mai et le 31 juillet de chaque année	A tout moment en cas de : - départ en retraite, - incapacité, - décès, - invalidité.
Spreading Apps	A tout moment jusqu'au 31 décembre 2027	Du 1er janvier 2028 au 30 juin 2028
Numvision	A tout moment : - En cas de sortie des effectifs - En cas de décès ou incapacité médicale Dans tous les autres cas à compter du 1er avril 2022 jusqu'au 31 mars 2023	- A tout moment en cas de décès ou grave maladie - du 1er avril 2022 au 31 mars 2023
Audros technology	- Pour moitié du 1er juillet 2020 au 31 décembre 2020, soit 1751 actions - Pour moitié du 1er juillet 2021 au 31 décembre 2021 soit 1749 actions	Du 1er juillet 2020 au 31 mars 2022
ABGI Group	A tout moment sur une période courant du 1er janvier au 30 juin 2021 A tout moment à compter de la survenance d'un des événements suivants : - Décès d'un des actionnaires minoritaires précisément nommé dans le pacte d'associés - En cas de changement de contrôle de l'actionnaire minoritaire - En cas de violation du pacte d'associés	Néant
ABGI UK	Du 1er janvier 2022 au 31 mars 2022	Néant
Living Actor	A tout moment et jusqu'au 22 novembre 2029 en cas de sortie des effectifs Dans tous les autres cas à compter du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2030	Du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2030

Pour la société **VSSB**, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé contractuellement à la plus élevée des valeurs suivantes :

- La valeur des actions de la société au jour de l'acquisition initiale ce qui représente un montant total de 0.6m€ pour Iporta,
- La valeur des actions de la société valorisée selon la formule suivante :
Multiple EBITDA du dernier exercice clos +/- Trésorerie nette

Ces montants peuvent être décotés en cas de départ pour faute grave, lourde ou démission

Pour la société **SPREADING APPS**, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé contractuellement à la plus élevée des valeurs suivantes :

- La valeur des actions de la société au jour de l'acquisition initiale ce qui représente un montant total de 1.6 M€,
- La valeur des actions de la société valorisée selon la formule suivante :
Multiple EBITDA du dernier exercice clos +/- Trésorerie nette
- Multiple du MRR (facturation mensuelle au titre des abonnements) moyen sur 12 mois +/- Trésorerie Nette si l'Excédent Brute d'Exploitation est supérieur à 1.7 M€
- Un prix fixe de l'action +/- Trésorerie Nette si l'Excédent Brute d'Exploitation est inférieur à 1.7 M€

Ces montants peuvent être décoté en cas de départ pour faute grave, lourde ou avant le 31 décembre 2019.

Pour la société **NUMVISION**, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé contractuellement à la plus élevée des valeurs suivantes :

- Un prix fixe de l'action (soit 0.3 M€)
- Multiple du REX +/- Trésorerie Nette – Produits constatés d'avance

Ces montants peuvent être décoté en cas de départ pour faute grave, lourde ou avant le 31 décembre 2018.

Pour la société **AUDROS**, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé contractuellement à la plus élevée des valeurs suivantes :

- Un multiple de l'EBIT du dernier exercice clos + Trésorerie nette à la date du dernier exercice clos
- Un prix fixe de l'action (soit 0.4 M€)

Pour la société **LIVING ACTOR**, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé à :
Un multiple de l'EBIT du dernier exercice clos + Trésorerie nette à la date du dernier exercice clos.

Note 21 : Engagements reçus

Note 21.1 Abandons de créances accordés

La société a accordé des abandons de créances à ses filiales, assortis de clauses de retour à meilleure fortune.

Le détail des engagements reçus à la date du 31 décembre 2019 s'établit comme suit :

Société bénéficiaire de l'abandon	Année de l'abandon	Durée de la clause de RMF	Date d'échéance de la clause de RMF	Définition de la clause de RMF	Solde de la créance au 31/12/2019
FEALINX (ex-CADESIS)	2009	10 ans	31/12/2019	A	765 606
VISIATIV SOFTWARE	2009	10 ans	31/12/2019	B	732 496
VISIATIV SOFTWARE (1)	2010	10 ans	31/12/2020	C	238 953
VISIATIV SOLUTIONS (2)	2010	10 ans	31/12/2020	C	113 166
FEALINX (ex-CADESIS)	2010	10 ans	31/12/2020	C	779 710
VISIATIV SOLUTIONS (2)	2011	10 ans	31/12/2021	C	795 472
VISIATIV SOFTWARE (3)	2011	10 ans	31/12/2021	C	421 151
VISIATIV SOLUTIONS (2)	2012	10 ans	31/12/2022	C	911 707
VISIATIV SOFTWARE (3)	2012	10 ans	31/12/2022	C	429 786
VISIATIV SOLUTIONS	2013	10 ans	31/12/2023	D	622 882
STRATEGEEEX	2019	Au remboursement total		E	200 000
Totaux					6 010 928

- (1) Reprise des engagements initialement supportés par la société ASPRESSO
- (2) Reprise des engagements initialement supportés par la société MINDEEX
- (3) Reprise des engagements initialement supportés par la société QEEX

A - Le retour à meilleure fortune est défini dans les conditions suivantes :

- La constatation de capitaux propres supérieurs au capital social ;
- La créance renaîtrait à hauteur de 50 % du bénéfice avant impôt de l'exercice ayant fait apparaître des capitaux propres supérieurs au capital social et ce, chaque année jusqu'à épuisement de la créance ;
- L'écriture de reconstitution de la créance serait constatée au cours de l'exercice suivant. Toutefois, la reconstitution serait toujours plafonnée de telle sorte que les capitaux propres de l'exercice au cours duquel est constatée la reconstitution restent au moins égaux au capital social ;
- Le remboursement de la société serait effectué sans intérêt.

Les conditions du retour à meilleure fortune ont été satisfaites par la société FEALINX sur la base de ses comptes clos le 31/12/2018. Un produit exceptionnel de 61 238 € est constaté au 31/12/2019 afin de constater la reconstitution de la créance.

B - La meilleure fortune suppose la constatation d'un résultat net d'au moins deux cents mille euros. La créance renaîtra à hauteur de 50 % du bénéfice avant impôt de l'exercice ayant fait apparaître le résultat d'au moins 200 000 euros, et ce, chaque année jusqu'à épuisement de la créance. La reconstitution sera toujours plafonnée de telle sorte que le résultat net de l'exercice au cours duquel est constatée la reconstitution reste positif.

Le remboursement de la société serait effectué sans intérêt.

L'écriture de reconstitution de la créance serait constatée au cours de l'exercice suivant.

C - La meilleure fortune supposera la constatation de capitaux propres (ligne DL imprimé 2051 de la liasse fiscale) supérieurs au capital social.

La créance renaîtra à hauteur de 50 % du bénéfice avant impôt de l'exercice ayant fait apparaître des capitaux propres supérieurs au capital social, et ce, chaque année jusqu'à épuisement de la créance. L'écriture de reconstitution de la créance sera constatée au cours de l'exercice suivant. Toutefois, la reconstitution sera toujours plafonnée de telle sorte que les capitaux propres de l'exercice au cours duquel est constatée la reconstitution restent au moins égaux au capital social.

Le remboursement de la société sera effectué sans intérêt.

D - Le retour à meilleure fortune supposera la constatation de capitaux propres (ligne DL imprimé 2051 de la liasse fiscale) supérieurs au capital social.

La créance renaîtra à hauteur de 50 % du bénéfice de l'exercice ayant fait apparaître des capitaux propres supérieurs au capital social, avant impôt mais après crédits d'impôts, y compris ceux figurant dans les produits d'exploitation, et ce, chaque année jusqu'à épuisement de la créance.

Toutefois, la reconstitution sera toujours plafonnée de telle sorte que les capitaux propres de l'exercice au cours duquel est constatée la reconstitution restent au moins égaux au capital social.

La reconstitution de la créance sera constatée au cours de l'exercice suivant.

E - Le retour à meilleure fortune prévoit que la créance renaîtra chaque année jusqu'au remboursement intégral de la créance, à hauteur de 50 % de la marge hors taxes appliquée par Strategeex, dans le cadre du contrat OEM avec VISIATIV.

Note 21.2 Garanties d'actifs et de passifs

1 – Dans le cadre du rachat des titres de la société SOLO SOLUTION AUTONOME, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 28 décembre 2016. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 2 400 000 euros, avec application d'une franchise de 40 000 euros. Cette garantie sera caduque à compter du 31 décembre 2019, et elle n'a pas été activée à la date d'arrêté des comptes du présent exercice.

2 - Dans le cadre du rachat des titres de la société SPREADING APPS, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 11 juillet 2017.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant une période qui prend cours le 11 juillet 2017 pour expirer :

- En ce qui concerne tous les redressements fiscaux, sociaux, douaniers ou de toute autre administration, pendant une période prenant fin un mois après l'expiration du délai de prescription de l'action de l'administration concernée,
- En ce qui concerne les créances salariales ou contentieux prud'homaux, pendant une période prenant fin à l'expiration du délai de prescription de l'action y relative,
- En toute autre matière, pour une période expirant le 31 décembre 2020.

La garantie obtenue s'élevait initialement à un montant maximum de 600 000 euros, ce montant ayant été réduit de moitié à compter du 1^{er} janvier 2019, soit 300 000 euros, avec application d'une franchise de dix mille (10 000,00) euros.

3 - Dans le cadre du rachat des titres de la société NUMVISION, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 30 mai 2017.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant une période qui prend cours le 30 mai 2017 pour expirer :

- En ce qui concerne tous les redressements fiscaux, sociaux, douaniers ou de toute autre administration, pendant une période prenant fin un mois après l'expiration du délai de prescription de l'action de l'administration concernée,
- En ce qui concerne les créances salariales ou contentieux prud'homaux, pendant une période prenant fin à l'expiration du délai de prescription de l'action y relative,
- En toute autre matière, pour une période expirant le 30 juin 2020.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 275 000 euros de la date de cession jusqu'au 31 décembre 2017, puis de 200 000 euros du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au terme de la présente garantie, avec application d'une franchise de dix mille (10 000,00) euros.

4 - Dans le cadre du rachat des titres de la société ABGI GROUP, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 30 mars 2018.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant une période qui prend cours le 30 mars 2018 pour expirer :

- En ce qui concerne tous les redressements fiscaux, sociaux, douaniers ou de toute autre administration, pendant une période prenant fin un mois après l'expiration du délai de prescription de l'action de l'administration concernée,
- En toute autre matière, pour une période expirant le 31 mars 2021.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 2 520 000 euros de la date de cession jusqu'au 31 décembre 2019, puis de 1 260 000 euros du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au terme de la présente garantie, avec application d'une franchise de dix mille (10 000,00) euros.

5 - Dans le cadre du rachat des titres de la société AUDROS, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 30 juin 2018.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant une période qui prend cours le 30 juin 2018 pour expirer :

- En ce qui concerne tous les redressements fiscaux, sociaux, douaniers ou de toute autre administration, pendant une période prenant fin un mois après l'expiration du délai de prescription de l'action de l'administration concernée,
- En toute autre matière, pour une période expirant le 30 juin 2021.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 484 000 euros de la date de cession jusqu'au 31 décembre 2019, puis de 242 000 euros du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au terme de la présente garantie, avec application d'une franchise de dix mille (10 000,00) euros.

La société bénéficie également d'une garantie spécifique liée à un litige commercial. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 488 000 euros.

6 - Dans le cadre du rachat des titres de la société INNOVA SYSTEMS, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 15 juin 2018.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant une période qui prend cours le 15 juin 2018 pour expirer :

- En ce qui concerne tous les redressements fiscaux, pendant une période prenant fin 7 après la date d'acquisition des titres, soit le 15 juin 2015,
- En toute autre matière, pour une période expirant le 15 juin 2021.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 1 000 000 livres sterling de la date de cession jusqu'au 15 décembre 2019, puis de 500 000 euros du 15 décembre 2019 jusqu'au terme de la présente garantie, avec application d'une franchise de 50 000 livre sterling, dont 3 000 livres sterling pour chaque demande prise individuellement.

7 - Dans le cadre du rachat des titres de la société DIMENSION GROUP BV, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 6 décembre 2018.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant de deux ans à partir de la date d'acquisition des titres, soit jusqu'au 6 décembre 2020.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 1 500 000 euros pendant une période de douze mois à compter de la date de cession des titres, soit jusqu'au 31 décembre 2019, puis de 750 000 euros du 6 décembre 2019 jusqu'au terme de la présente garantie.

Note 21.3 Engagement de vente des actionnaires minoritaires

La société VISIATIV, ainsi que la société VISIATIV CONSEILS sont bénéficiaires d'une promesse de vente portant sur l'intégralité des titres détenus par les actionnaires minoritaires de la société ABGI GROUP dans les conditions définies ci-dessous :

- A tout moment sur une période courant du 1^{er} janvier au 30 juin 2021,
- A tout moment à compter de la survenance d'un des événements suivants :
 - o Décès d'un des actionnaires minoritaires précisément nommé dans le pacte d'associés,
 - o En cas de changement de contrôle de l'actionnaire minoritaire,
 - o En cas de violation du pacte d'associé.

Note 22 : Intégration fiscale

La société VISIATIV a opté pour le régime d'intégration fiscale depuis janvier 2001. Elle est tête de groupe et est à ce titre redevable de l'impôt déterminé pour l'ensemble du groupe. Le résultat fiscal est déterminé séparément pour chacune des sociétés intégrées. La société mère enregistre dans ses charges ou ses produits la différence entre la dette d'impôt du groupe et le cumul des charges d'impôt de chaque fille.

Au titre de l'exercice 2019, les filiales faisant partie du groupe fiscalement intégré sont :

- VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES,
- VISIATIV SOFTWARE,
- VISIATIV SOLUTIONS,
- SOLO SOLUTION AUTONOME,
- KALISTA,
- VISIATIV 3D PRINTING,
- AIMCP,
- VALLA.

Note 23 : Tableau des filiales et participations

SOCIETES	% de détention	Capital social au 31 déc. 2019 (K€)	Réserves & Report à nouveau au 31 déc. 2019 (K€)	Chiffre d'affaires au 31 déc. 2019 (K€)	Résultat au 31 déc. 2019 (K€)	Valeur brute des titres (K€)	Valeur nette des titres (K€)
VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE	100,00%	248	13 416	75 421	3 464	16 763	16 763
VISIATIV SOFTWARE	100,00%	9 639	-9 611	10 599	-1 613	14 691	0
DIMENSIONS GROUP BV	82,50%	18	2 671	829	28	7 946	7 946
ABGI GROUP	15,78%	12 177	1 359	0	-21	2 654	2 654
VSSB	50,98%	1 275	-44	285	261	650	650
VISIATIV HOSTING	100,00%	1 500	410	578	87	1 923	1 923
SOLO SOLUTION AUTONOME	100,00%	100	608	3 417	383	7 962	7 962
VISIATIV AFRICA	100,00%	9	-533	1 746	-564	1 084	0
NUMVISION	60,03%	88	279	485	-164	453	0
VISIATIV SOLUTIONS	100,00%	2 150	-4 911	27 484	-179	2 150	0
STRATEGEEEX (données 31/12/2018)	20,33%	180	61	304	50	218 498	0
SPREADING APPS	66,51%	23	-286	1 674	88	1 615	645
AIM CP	100,00%	506	-1 240	132	-52	684	250
VISIATIV 3D PRINTING	50,06%	401	-483	2 648	-743	201	201
FEALINX (données 31/12/2018)	11,50%	152	2 085	8 172	122	195	195
LINKSOFT (données 31/12/2018)	53,89%	270	-615	197	-297	312	312
VISIATIV CONSEILS	56,60%	5 805	357	233	1 418	3 740	3 740
AUDROS	80,00%	175	1 683	3 353	36	2 039	2 039
QOLID	30,00%	150	0	460	-5	45	45
VISIATIV SUISSE	100,00%	92	-97	1 576	-637	83	0
KALISTA	100,00%	305	-318	1 149	-22	828	570
SHOPPING INNOVATION LAB (données 31/12/2018)	10,26%	790	-695	401	-304	80	0
TIMELAB	70,57%	14	9	68	-25	337	337
TALENT4	100,00%	52	0	124	-326	22	22
INNOVA SYSTEMS	100,00%	0	1 448	5 628	812	7 065	7 065
LE RESEAU HUMAIN (données 31/12/2017)	15,56%	10	0	130	-38	1	1
VISIATIV MAROC	100,00%	28	102	1 010	96	27	27

Note 24 : Honoraires des commissaires aux comptes

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	Exercice 2019			
	Cabinet Deloitte		Cabinet Avvens	
	Montant HT	%	Montant HT	%
(Montants en euros)				
Commissariat aux comptes	49 500	91%	49 500	91%
Services autres que la certification	5 000	9%	5 000	9%
Total des honoraires	54 500	100%	54 500	100%